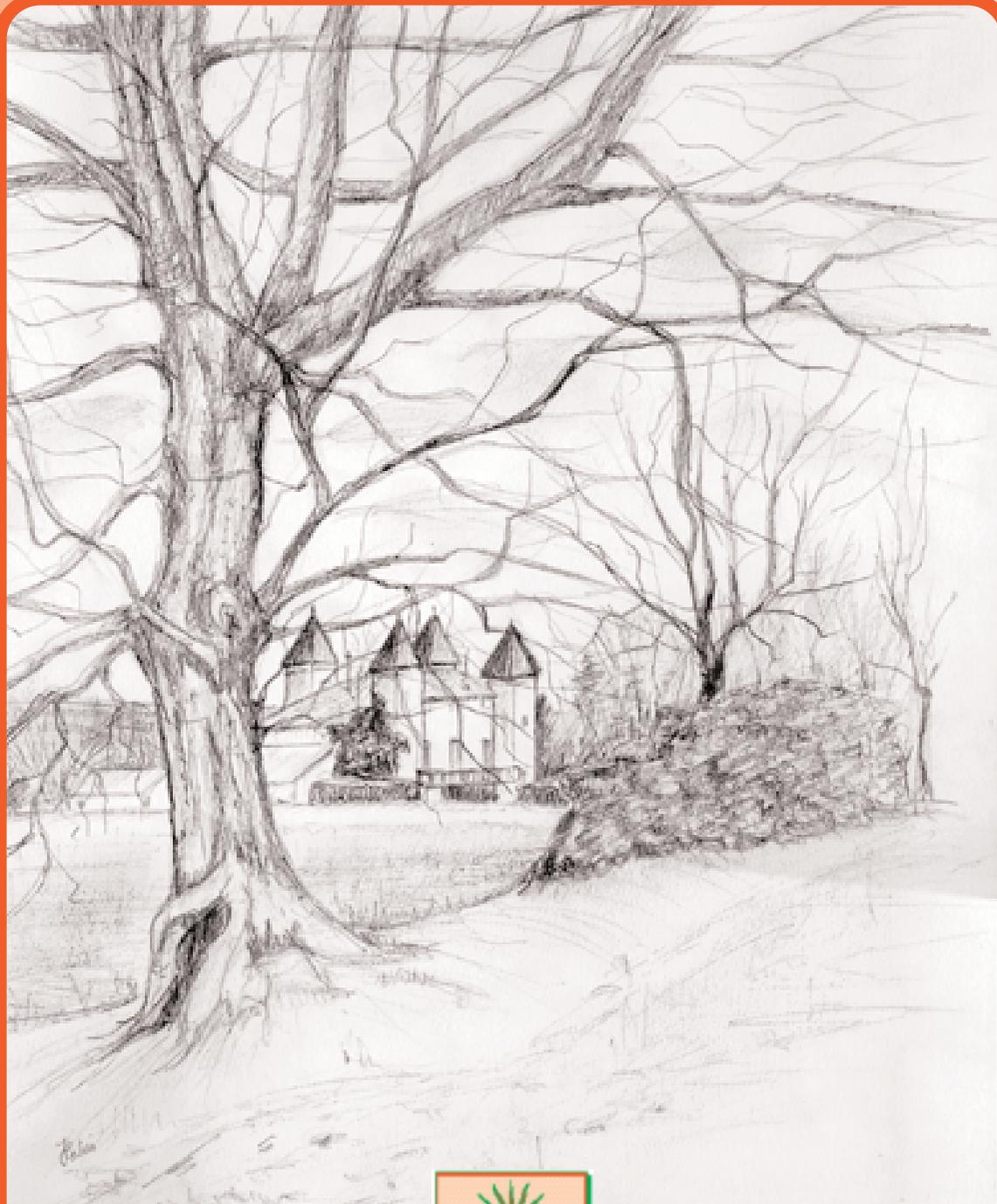


# La Nouvelle

lettre d'auzeville-tolosane



N° 63



02/2005

# o m m a i r e

L'ESPRIT DE LA LETTRE

« La vraie sagesse est de ne pas sembler sage. »

Extrait de *Prométhée enchaîné*

## LA NOUVELLE Lettre d'Auzeville, en bref

• **La composition** du comité de rédaction n'est pas arrêtée définitivement : toutes les collaborations à titre temporaire ou non seront bienvenues. Vous pouvez envoyer des articles en tenant compte des modalités ci-dessous (en prévoyant un petit délai supplémentaire pour la saisie du texte).

• **Avertissement** : les titres, sous-titres, intertitres et « chapeaux » sont sous la responsabilité de la Rédaction, sauf indications particulières des auteurs des articles (règle générale utilisée dans toutes les publications des plus grandes aux plus humbles).

• **Les dates de parution**, toujours en coordination avec les sorties de *Foliol* sont maintenues : 15/10, 15/02, 15/06. Dépôts des manuscrits à l'imprimerie : un mois plus tôt. Remise des textes le vendredi précédent le bouclage (de préférence saisis sur disquette, sinon les remettre 1 semaine plus tôt).

## Découpage du canard

Les **infos municipales** sont les seules pages du journal contrôlées et rédigées par la municipalité, ès qualité. Elles constituent le bulletin « municipal », le reste de LA NOUVELLE Lettre d'Auzeville est un bulletin « communal », de l'ensemble de la communauté villageoise.

La **vie associative** et le **magazine** résument leurs caractéristiques dans leur simple dénomination. Rappelons au passage que ce bulletin est à la disposition de toute association qui souhaiterait faire mieux connaître ses activités dans la commune. Ceci en harmonie bien sûr avec *Foliol* qui par ailleurs « emploie » plusieurs rédacteurs en commun avec nous.

Le **Forum** est la rubrique des états d'âme, de la pensée libre, parfois de la libre pensée. C'est une table ronde où jusqu'à présent tous ceux qui l'ont demandé ont pris la parole sans aucune forme de censure. Les interpellations les plus vigoureuses se sont d'ailleurs principalement exercées à l'encontre de LA LETTRE. Quoique maso-négatifs, nous avons toujours pensé que les critiques méritaient d'être dites... même si nous les avons trouvées parfois injustes.

### BULLETIN COMMUNAL N° 63

Conçu par la Commission Information

**Responsable** : Jean-Marie DESTOMBES - Édition Mairie d'Auzeville

**Comité de rédaction** : Belinda et Michel BOUTAUD, Jean-Paul DENIER, Jean-Marie DESTOMBES, Françoise FILIPPI, Tho KHA VANG, René LAVERGNE, Jean et Sylvette LAUZERAL, Monique LEMORT, Denise MÉNARD, Solange MICHEL, Denis MONCHY, Louis NOUGADERE, Nathalie OULIÉ, Laurence SALOMÉ, Sophie SCORTACORE, Sylvie et François-Régis VALETTE.

**Photos** : Jacqueline CARPUAT, De DAPPER Aurélien, Foyer Rural, Jacques SICHU, Sicoval.

Couverture : « Castel Marly » Jacqueline RATIER

Réalisation : Imprimerie du Sicoval - Labège

## INFOS MUNICIPALES

• Le mot du Maire	F.-R. Valette	3
• Conseils municipaux en bref	F.-R. Valette	4
• Tarifs ordures ménagères, assainissement et eau	F.-R. Valette	8
• Fonctionnement du Sicoval	F.-R. Valette	10
• Salle polyvalente	B. Carpuat	12
• Auz'Arts	C. Sichi	13
• Des manifestations ? Pourquoi ? Quand ?	C. Sichi	13
• Marché de Noël	D. Mora	14
• Modification du POS	B. Carpuat	15
• Chantiers communaux	B. Aragon	16
• PADD	A. Paillous	18
• Collecte déchets ménagers	Y. Lambœuf	19
• Nouvelle déchetterie		20
• Calendrier déchets verts et encombrants		21
• Infos PJ		21
• Bus en site propre	A. Paillous	22

## ASSOCIATIONS

• Foyer Rural	D. Monchy	24
• BLAC	A. Caux	26
• Musique népalaise	Foyer Rural	27
• Broughton & Bretton	A.-M. Haudecœur	29
• Association REMI	M.-L. Boutaud	30
• Soirée énergies renouvelables	G. Kihn/J. Lauzeral	30
• Asso. Défense pour le Site et la Qualité de Vie	G. Kihn/Ph. Méroc	31

## FORUM

• Pour une meilleure circulation	J.-P. Denier	32
• Un tramway nommé désir	J.-P. Denier/G. Kihn	33
• Mise au point	G. Kihn/J. Lauzeral	34

## MAGAZINE

• Calendrier des manifestations		35
• Phrases à méditer	N. Oulié	35
• Numérique, numérique...	M.-L. Boutaud	36
• Improvisation	Y. et A. Denier	37

## DIVERS

• État civil/Numéros utiles		38
• Infos santé/Pharmacies de garde		39
• Concert jeunes/Course Auzeville - Baziège		40



# “Solidarité avec l’Asie



Pour une fois, le thème de ce mot ne sera pas d’ordre communal.

Au moment où vous lirez cette édition de *la Lettre*, il y aura un peu plus de deux mois que le gigantesque raz-de-marée en Asie du Sud se sera produit.

Plus de 300 000 morts, et le bilan n’est toujours pas définitif, d’immenses détresses humaines si poignantes, des vies brisées à jamais, des territoires dévastés. Nous avons vu et revu ces images terribles de la mort, de la souffrance. Nous ne sommes pas prêts de les oublier même si les événements de la vie se succèdent vite, trop vite et nous poussent à tourner la page.

L’élan de solidarité a été à la dimension de la catas-

trophe : sans précédent. Et cela est réconfortant.

Deux mois se sont écoulés mais les plaies sont loin d’être pansées et la reconstruction entreprise sera longue.

Notre solidarité doit continuer à s’exercer. Elle l’a été de manière individuelle pour nombre d’entre nous.

Nous souhaitons lui donner une démarche collective.

Cela s’est fait par le vote d’une aide de 3 000 € sur le budget communal lors du Conseil Municipal du 20 janvier dernier.

Cela se poursuivra par la soirée « Solidarité Asie » du vendredi 25 mars à 20 h autour d’un repas, dans la salle du Foyer Rural. Le repas fixé à 20 € sera fourni gratuitement par Monsieur UNG, le propriétaire du restaurant « La Cité Impériale ».

Le montant perçu des prix des repas sera intégralement versé pour une action de solidarité avec les sinistrés d’Asie soit à travers un organisme, soit dans le cadre d’une action ponctuelle bien identifiée.

Nous vous remercions par avance de votre participation.”

**François-Régis VALETTE**



# Conseils muni

Les réunions du conseil municipal sont publiques. L'ordre du jour de chaque réunion est donné dans le Téléx. Les interruptions de séance systématiques, sur chaque question à l'ordre du jour, permettent aux personnes qui assistent à la séance du conseil municipal de s'exprimer et de dialoguer avec les conseillers. Le compte rendu de chaque réunion du conseil est affiché dans les panneaux d'information de la commune dans la semaine qui suit la réunion. Vous pouvez le consulter à la mairie et en obtenir une copie si vous le désirez, ou le recevoir par mail.

## Conseil municipal du jeudi 21 octobre 2004

### ■ Modification du Plan d'Occupation des Sols (POS)

Se reporter à l'article de Bernard CARPUAT dans ce numéro de la *Lettre* qui traite de cette question.

### ■ Transfert de la compétence « eau potable » et modification des statuts du Sicoval

Le Conseil de Communauté du Sicoval a décidé le 4 octobre de prendre la compétence eau potable.

Cette décision est consécutive à un processus de réflexion, d'études et d'échanges entrepris il y a deux ans. Son opportunité avait été évoquée lors des débats relatifs à la prise de compétence assainissement dans la logique d'une gestion globale de l'eau en complément du schéma d'aménagement hydraulique (programme appelé « Rivières Vivantes » de réhabilitation de 100 kms de cours d'eau et de berges) et de l'assainissement.

Ce processus de réflexion, d'études et d'échanges s'est déroulé selon les étapes suivantes :

- Dans le cadre du diagnostic (en

2002) et l'élaboration (en 2003) du Programme Communautaire de Développement durable (PCDD) la nécessité d'une gestion globalisée de l'eau est affirmée. Le PCDD est approuvé en décembre 2003.

- Le séminaire du Sicoval de mai 2004 confirme la nécessité de transférer la compétence eau au Sicoval.

- Le Conseil de Communauté du Sicoval de juillet adopte le principe de l'acquisition de cette compétence. Le rapport sur le transfert est présenté au conseil de septembre qui prend divers engagements dont celui de gérer en régie la distribution de l'eau potable et de fonder une véritable politique de l'eau sur le territoire en concertation avec des acteurs publics de l'eau : Agence de l'Eau, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, Service Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, Syndicats producteurs d'eau.

- Enfin, l'acquisition de la compétence eau a été le thème de la réunion plénière des 574 élus des communes du Sicoval qui s'est tenue à Diadora le 13 septembre 2004.

Le transfert de la compétence eau se traduit par une modification des sta-

tuts du Sicoval. À l'occasion de cette modification un toilettage mineur d'ordre administratif est réalisé.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité moins un contre cette modification des statuts.

### ■ Chèque vacances comme moyen de paiement des centres de loisirs

Renouvellement de la convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) permettant aux familles de payer les centres de loisirs organisés par les CLSH de la commune par chèque vacances. Il en résulte pour la commune un coût de 1 % de la valeur des chèques vacances encaissés.

Approbation unanime du Conseil Municipal.

### ■ Convention avec la Commune de Castanet-Tolosan pour l'utilisation de la piscine par les scolaires.

Renouvellement de la convention passée avec la commune de Castanet permettant l'utilisation de la piscine par les scolaires d'Auzeville avec attribution de créneaux horaires pour l'école Maternelle et l'école Élémentaire. Le tarif est fixé à 19 € de l'heure par ligne d'eau nécessaire. La commune prend à sa charge le coût d'utilisation de la piscine.

Ratification à l'unanimité de la convention.

### ■ Contrat d'ingénierie pour la réhabilitation de l'immeuble « La Durante »

Le Conseil Général ayant accordé une subvention pour la réhabilitation du bâtiment de la Durante en une salle d'activités polyvalentes, le Conseil Municipal décide de lancer définitivement cette opération et réactualise le contrat d'ingénierie auprès du cabinet « Lieux Communs » en maintenant le taux de rémunération à 8 % du montant des travaux.

### ■ Personnel communal

- Création de postes d'agents occasionnels pour l'entretien, l'anima-



# icipaux en bref

tion, le service technique. Ces postes ne seront pourvu qu'en fonction des besoins constatés.

- Afin de recruter un agent par permutation avec la commune de Blagnac, il est nécessaire de créer un poste d'agent d'entretien qualifié et de supprimer le poste d'agent technique qualifié de l'agent muté à Blagnac.
- Un agent d'entretien ayant réussi le concours d'agent technique, un poste d'agent technique est créé pour permettre la promotion de cet agent, le poste d'agent d'entretien qu'il occupait étant supprimé.

## ■ Rapport annuel d'activité 2003 du syndicat mixte DECOSSET sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

## ■ Compte rendu du conseil de communauté du Sicoval du 4 octobre 2004.

## ■ Questions et communications diverses.

Approbation de la décision modificative n°7 et lancement d'un avis d'appel public à la concurrence selon la procédure adaptée pour une mission de maîtrise d'œuvre pour un futur lotissement.

## Conseil municipal du jeudi 18 novembre 2004

### ■ Transformation du POS en PLU (Plan Local d'Urbanisme) : l'avant-projet et le calendrier prévisionnel du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable).

Le Conseil Municipal a prescrit la révision du POS de la commune et sa transformation en PLU, le 21 septembre 2001, selon les dispositions de la loi SRU.

À cette fin, le Conseil Municipal décide de s'appuyer sur les services du Sicoval.

Aux termes de la loi, le PLU devra obligatoirement comporter les documents suivants :

- un rapport de présentation
- un programme d'aménagement et de développement durable (PADD)
- un règlement
- des annexes éventuelles

Le Conseil Municipal précise divers points devant présider à ce qu'il considère comme une élaboration de l'urbanisme et du cadre de vie futurs des Auzellois et donc un projet majeur pour la commune.

La stratégie utilisée sera basée sur une vision de la commune à échéance 2020 en s'inscrivant pleinement dans un cadre intercommunal.

Le PLU prendra en compte les objectifs de développement durable. La définition du projet global d'aménagement de la commune sera partagée avec les habitants en établissant une large concertation : documents de présentation, présentation dans des réunions élargies des commissions municipales, débats publics, etc.

Le Conseil Municipal examine ensuite un avant-projet sur le contenu possible du PADD. Il serait constitué de quatre chapitres et d'un préambule.

Le préambule indiquerait les orientations essentielles déclinées en 4 chapitres :

- les options fondamentales de développement de la commune avec un respect des objectifs de développement durable
- maîtriser et réguler le développement communal
- répondre aux besoins de la population
- agir en concertation (intercommunalité et participation citoyenne)

### ■ Subventions complémentaires de fonctionnement

• **en faveur du Foyer Rural**  
Cette subvention de 7 992,22 € correspond à la différence entre le coût des employés communaux mis à disposition du Foyer Rural et le montant réellement pris en charge par ce dernier.

• **en faveur de l'Association « GO ELAN GYM »**  
Cette subvention de 1 923,48 € cor-

respond à la différence entre le coût de l'employé communal mis à disposition de l'Association et le montant réellement pris en charge par cette dernière.

### ■ Divers :

- Vote des décisions modificatives n°8 et 9.
- Attribution d'une indemnité de conseil au receveur d'un montant de 581,34 € brut.

### ■ Convention ATESAT 2005

Accord pour signer une convention avec l'État (DDE) pour bénéficier d'une assistance de la DDE dans divers domaines.

### ■ Compte rendu du Conseil de Communauté du Sicoval du 8 novembre 2004

## Conseil municipal du jeudi 16 décembre 2004

### ■ Convention de mandat pour les travaux pool routier

Dans le cadre de la compétence optionnelle « services aux communes » le Sicoval peut assurer, à la demande de la commune, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des programmes pool routier (qui concernent les voiries communales) retenues par le Conseil Général de la Haute-Garonne pour être subventionnés.

Pour ce faire, la commune doit conventionner pour donner mandat au Sicoval, d'intervenir en ses lieu et place. Ce mécanisme n'entraîne aucun transfert de compétence communale au Sicoval mais consiste à confier à ce dernier la responsabilité des opérations sur la voirie communale décidées par le Conseil Municipal.

Cette convention est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### ■ Budget communal

- Décision modificative portant sur les travaux en régie pour les trottoirs

(suite page 6)



et l'augmentation des crédits initialement prévus pour l'acquisition d'un véhicule de police.

- Réalisation d'un emprunt.

Il s'agit de transformer un emprunt de 220 000 € d'une durée d'un an en un emprunt du même montant ayant les caractéristiques suivantes :

Durée : 15 ans ; taux : 3,86 % ; mode d'amortissement : échéances constantes ; commission d'engagement : 0,1 %. L'établissement retenu est le Crédit Local de France.

### ■ Désignation des délégués de la commune au SIVOM

À la suite du regroupement des SIVOM de la Banlieue Sud-Est et de Montgiscard, il convient de désigner les délégués de la commune à cette nouvelle structure.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- 2 délégués titulaires : Yves Lambœuf et Jean-Marie Destombes  
- 2 délégués suppléants : Claudette Sichi et Christian Mora

### ■ Tarifs des séjours des centres de loisirs au ski en février 2005

• **Centre de loisirs élémentaire** : le séjour aura lieu au Mourtis du 14 au 18 février 2005. Les tarifs varient de 150 € pour la tranche 1 à 600 € pour la tranche 6.

Approbation unanime du Conseil Municipal.

• **Centre de loisirs ados** : le séjour est organisé pour les jeunes de 11 à 17 ans à Aneran-Camors (65) du 12 au 18 février 2005. Les tarifs varient de 190 € pour la tranche 1 à 760 € pour la tranche 6.

Approbation unanime du Conseil Municipal.

### ■ Programme de la réalisation de la ZAC du Pont de Bois (Agrobiopole)

Le planning de réalisation de la ZAC, tel qu'il a été élaboré par le Sicoval, est présenté pour information.

• **Voirie et Réseaux Divers (VRD)** : appel d'offres lancé début 2005. Démarrage des travaux à l'été 2005. Achèvement prévu : fin 2006 (environ 18 mois de travaux)

• **Centre de la ZAC** : la remise des projets par les candidats est fixée au 23 décembre 2004. Le jury composé

d'élus et de techniciens de la commune et du Sicoval aura 2 mois pour choisir un projet. La décision du jury devrait intervenir fin février.

Le projet retenu fera ensuite l'objet d'une concertation approfondie entre le lauréat, le Sicoval et la Commune pour parvenir à un avant-projet détaillé. La réalisation se fera vraisemblablement en plusieurs tranches. Le permis de construire pour la première tranche pourrait être déposé d'ici la fin de l'année 2005. Les travaux correspondants commenceraient en 2006 pour s'achever fin 2007-début 2008. La suite serait réalisée de 2008 à mi 2010.

• **Équipements publics** : le cahier des charges pour la réalisation du groupe scolaire, de la cantine, de la crèche, des salles CLSH-CLAE est en cours d'écriture. Le concours d'architecte sera lancé. Finalisation du projet fin 2005. Les travaux commenceront au plus tard en janvier 2007 pour une ouverture à la rentrée 2008.

• **Zone commerciale** : c'est une procédure d'appel à projets analogue à celle du centre de la ZAC qui est retenue. Le projet devrait pouvoir être choisi en septembre 2005. Le calendrier ensuite prévu est le suivant : permis de construire obtenu en mars 2006 ; CDEC (Commission Départementale de l'Équipement Commercial) avant l'été 2006 ; durée des travaux : 18 mois soit un achèvement des travaux fin 2007.

• **Équipements sportifs** : réalisation en 2008-2010.

### ■ Les services du Sicoval aux habitants

• **Les tarifs 2005 pour les ordures ménagères**

La convergence tarifaire entre les habitants des communes du nord et du sud du Sicoval est désormais atteinte.

Le budget des déchets est un budget annexe du Sicoval. Cela signifie que les dépenses effectuées pour la collecte et le traitement des déchets doivent être financées par les usagers du service.

En 2005, et par rapport à 2004, les dépenses sont en hausse de 3 %. Elles intègrent une provision destinée à lisser l'augmentation du coût de l'incinération en 2006 due au traitement des oxydes d'azote rendu obligatoire par une directive européenne.

Les recettes globales augmenteront aussi de 3 % grâce à une amélioration significative du suivi des usagers. Il en résulte une augmentation des tarifs de la redevance limitée à 1 % et homogène dans tous les cas.

### • Tarif 2005 pour l'assainissement

Les tarifs 2004 sont reconduits sans aucune modification. Il n'y a donc pas eu d'augmentation des tarifs depuis que le Sicoval a pris en charge l'assainissement c'est-à-dire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

### • Étude pour l'optimisation du service de collecte des déchets et la maîtrise des coûts

Le Sicoval a pris la compétence déchets depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001. Cette compétence était auparavant assurée par le SIVOM BSE (Banlieue Sud-Est) et le SIVOM de Montgiscard.

Ces 2 SIVOMs avaient passé fin 2000 des contrats de collecte des déchets avec 2 sociétés différentes : la COVED et la SURCA. Ces contrats prenaient effet le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

En prenant la compétence le 1<sup>er</sup> janvier 2001, le Sicoval a dû reprendre ces 2 contrats qui arrivent à échéance le 31 décembre 2005. Une consultation devra être lancée en 2005 pour passer un nouveau marché le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

À cette fin et pour assurer une maîtrise des coûts une étude a été lancée en avril 2004. Elle arrive à son terme et est présentée au Conseil. *Se rapporter à l'article d'Yves Lambœuf dans ce n° de la Lettre.*

La Commune doit donner un avis sur les différents aspects de la collecte et services relatifs aux déchets avant la décision du Sicoval qui sera prise lors d'un prochain Conseil de Communauté.

### ■ Compte rendu du Conseil de Communauté du Sicoval du 6 décembre 2004

#### ■ Questions diverses

La mission de coordination SPS des travaux de restauration en salle polyvalente de l'immeuble « La Durante » sera confiée à la société SOCOTEC dont l'offre est la moins disante. Elle s'élève à 4 167,96 € TTC. Approbation unanime du Conseil Municipal.



## Conseil Municipal du jeudi 20 janvier 2005

### ■ Acquisition d'un terrain lieu-dit « Argento » pour la création d'un lotissement communal

La parcelle, objet de la cession, cadastrée au lieu-dit « Argento », section AB n°54, ayant contenance de 21 810 m<sup>2</sup>, est destinée à une opération d'urbanisation réalisée par la Commune sous la forme d'un lotissement.

L'avis des Domaines estime le montant de la transaction à 305 000 € HT soit un prix de 13,98 €/m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à l'acquisition de cette parcelle au prix de 15,25 € HT/m<sup>2</sup>. Le paiement se fera selon les modalités pratiquées habituellement par la Commune, à savoir au fur et à mesure de la commercialisation (vente des lots) avec fixation d'un délai maximal de paiement au propriétaire.

### ■ Travaux d'urbanisation RD 57A - Programmation 2004

Par délibération en date du 12 septembre 2002, le Conseil Municipal avait demandé au Conseil Général d'inscrire les travaux d'urbanisation du dernier tronçon du RD 57 A (Chemin del Prat) pour la partie située entre l'allée de la Durante et celle du Pré Tolosan au programme des travaux d'urbanisation de l'année 2003.

Cette demande n'avait pas été retenue par le Conseil Général. Le Conseil Municipal l'a renouvelée l'année suivante et elle a été cette fois retenue par le Conseil Général en janvier 2004.

Début juillet, nous avons fait parvenir un dossier technique du projet au Conseil Général.

Il convient aujourd'hui d'approuver définitivement cette opération, la part communale étant financée par fonds propres et par l'octroi d'une subvention que nous espérons la plus large possible du Conseil Général. Approbation unanime du Conseil Municipal.

### ■ Indemnisation du locataire de l'immeuble « La Durante »

L'acquisition de l'immeuble « La

Durante » en 1997 avait été effectuée avec une locataire en place et que la Commune avait gardée.

Cette locataire avait demandé à la Commune de faire des travaux à son logement. Cela avait été refusé puisqu'une transformation de l'immeuble en salle d'activités polyvalente était programmée.

De ce fait, la Commune ne voulait pas engager de dépenses inutiles étant donné la nouvelle destination de l'immeuble et proposait à sa locataire un logement sur la Commune dans une habitation à loyer modéré. La locataire n'avait pas donné suite à cette proposition et engageait un recours contre la Commune devant le Tribunal d'Instance.

Après diverses péripéties, le Tribunal a fait connaître son jugement le 9 décembre 2004 :

- La locataire doit quitter les lieux le 28 février 2005 à la suite du congé qui lui a été donné par la Commune dans les formes, la Commune devant entreprendre des travaux (indiqués ci-dessus).
- La Commune versera à la locataire la somme de 5 600 € à titre de dommages et intérêts et 800 € sur le fondement de l'article 700 du Nouveau Code de procédure civile.
- Le loyer mensuel à payer par la locataire à la Commune est fixé à 350 € hors charges pour janvier et février 2005.

La locataire ne faisant pas appel de ce jugement le Conseil Municipal décide de l'accepter à son tour.

L'assurance de la commune mandatée assure nos frais d'avocat et, dans le cadre de la garantie souscrite, les dommages et intérêts.

### ■ Demande de subvention auprès du Conseil Général pour les travaux de réfection des trottoirs effectués par la Commune en régie

### ■ Demande de subvention auprès de la CAF pour acquisition de matériel informatique pour les différents centres de loisirs

### ■ Mise en place de 2 prises pour guirlandes au niveau du candélabre n°746

Le coût de ce projet a été chiffré par le Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (SDEHG).

La part à la charge de la Commune s'élèvera au maximum à 243 €. Approbation du Conseil Municipal.

### ■ Compte-rendu du Conseil de Communauté du Sicoval du 3 janvier 2005

### ■ Projet de motion relative au TCSP sur la RN 133

*Se rapporter à l'article de ce n° de la Lettre qui traite de cette question.*

### ■ Solidarité avec les sinistrés du raz de marée en Asie

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide d'un montant de 3 000 € pour les sinistrés du raz-de-marée en Asie.

Cette aide de 3 000 € est constituée par :

- 1 500 € apportés par le budget communal,
- 1 500 € apportés par la caisse commune des élus (les recettes de cette caisse commune sont constituées par les indemnités de fonction du maire et des adjoints qui y sont versées).

Par ailleurs, sur proposition du propriétaire du restaurant « La Cité Impériale », la municipalité organisera une soirée de solidarité avec repas ouverte à tous. Le prix du repas est fixé à 20 €. Les repas seront fournis gratuitement par « La Cité Impériale ». L'intégralité du prix des repas payés sera versée pour les sinistrés d'Asie.

### ■ Questions diverses

Un point a été fait sur le centre de loisirs élémentaire de février au Mourtis.

François-Régis VALETTE



# Les tarifs des ordures ménagères, de l'assainissement et de l'eau

Les ordures ménagères, l'assainissement et l'eau potable constituent 3 services publics essentiels gérés aujourd'hui par le Sicoval. Quels sont les tarifs de ces services en 2005 ?

## 1- Le service des ordures ménagères (déchets)

Le service des ordures ménagères (déchets) était jusqu'au 31 décembre 2000 géré par 2 SIVOMs :

- le SIVOM de la Banlieue Sud-Est pour les communes du canton de Castanet, Ramonville Saint Agne et Saint Orens. Notre commune faisait partie de ce SIVOM ;

- le SIVOM de Montgiscard pour les communes du canton de Montgiscard.

En 2000, ces 2 SIVOMs concluent, de manière totalement indépendante à la fois l'un de l'autre et du Sicoval deux marchés de collecte des ordures ménagères respectivement avec les sociétés COVED et SURCAT. Ces marchés comportent de très importantes modifications par rapport à ce qui existait jusque-là.



Ils rentreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Par ailleurs, en application du plan départemental d'élimination des déchets ménagers, les ordures ménagères en 2001 ne seront plus mises en décharge comme c'était le cas jusque-là mais seront incinérées à l'incinérateur de Bessières.

En prenant le 1<sup>er</sup> janvier 2001 la responsabilité de la collecte et du traitement des déchets (on appelle cela prendre la compétence) le Sicoval se substitue purement et simplement aux 2 SIVOMs pour accomplir en leur lieu et place la responsabilité (compétence) qu'ils exerçaient dans le domaine des déchets. Bien entendu, le Sicoval est obligé, de par la loi, de reprendre les marchés conclus par les SIVOMs et tous les engagements qu'ils avaient contractés.

Le montant de la redevance a augmenté de manière sensible pendant 3 ans, de 2001 à 2003 avant de se stabiliser. Cette augmentation est-elle due à une mauvaise gestion du Sicoval ? La réponse est non. Voici pourquoi.

### Les raisons de l'augmentation de la redevance ordures ménagères 2001-2003

Plusieurs facteurs expliquent l'augmentation de la redevance.

#### Redevance ordures ménagères (déchets)

- augmentation de 2 % en 2004
- augmentation de 1 % en 2005

• Le changement de traitement des ordures ménagères : à partir de début 2001, elles ne sont plus mises en

décharge mais incinérées. Or, le coût d'incinération est très élevé. Il représente aujourd'hui à lui seul le tiers du montant total de la redevance que l'on paie.

• La mise en place de déchetteries pour tous les particuliers. Il s'agit de déchetteries analogues à celle qui a été construite à Ramonville, en limite avec notre commune. Ces déchetteries constituent des équipements de proximité, de grande qualité et dont l'utilisation ne fait que croître. La construction et la gestion de ces déchetteries a un coût sans commune mesure avec les décharges sauvages ou « tolérées » comme celle que nous avons à Auzerville, chemin de la Côte Bourgois, mais qui étaient très préjudiciables à l'environnement.

• Le SIVOM de la Banlieue Sud-Est avait décidé des changements importants dans le cadre du nouveau marché de collecte qu'il avait conclu en 2000 et qui est rentré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2001, au moment où le Sicoval a pris la compétence déchets. Ces changements ont notamment porté sur :

- la mise en place d'un nouveau service : la collecte des déchets verts en porte à porte chez les particuliers,
- la limitation du nombre de jours de collecte à 5 par semaine et la modification des heures de collecte pour assurer une plus grande tranquillité aux usagers qui le demandaient. Ceci a nécessité un accroissement des moyens matériels et du personnel donc des coûts supplémentaires.
- L'absence de centre de transfert sur le territoire du Sicoval oblige les bennes à ordures à aller jusqu'au centre de transfert de l'Union, ce qui augmente le coût du transport. Le site retenu pour le centre de transfert à l'Innopole de Labège a été refusé par les riverains. Un nouveau site a été trouvé à la Balme à Belberaud, mais 2 ans ont été perdus ainsi.



• Nous ajouterons que le budget des ordures ménagères légué par les SIVOMs le 1<sup>er</sup> janvier 2001 était déficitaire. Nous avons dû nous employer à résorber ce déficit et à l'équilibrer ce qui est fait aujourd'hui.

Ainsi donc, nous avons, sur la période 2001-2003 résorbé les déficits, fait face aux facteurs de hausse, harmonisé les tarifs entre tous les habitants et préparé l'avenir. *On se rapportera, sur ce dernier point, à l'article d'Yves LAMBOEUF sur l'étude de l'optimisation des services déchets et la maîtrise des coûts (pages 19 et 20 de ce n° de la Lettre).*

**Une redevance ordures ménagères stabilisée**

**En 2004, l'augmentation des tarifs de la redevance a été stabilisée à 2 % (le niveau de l'inflation) et limitée à 1 % en 2005 (inférieure à l'inflation).**

**2 - Le service assainissement**



Le Sicoval a pris la responsabilité (la compétence) de l'assainissement le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Cette compétence était auparavant exercée soit par les communes elles-mêmes (c'était le cas d'Auzeville) soit par des syndicats.

**Redevance assainissement**

- elle n'a pas augmenté en 2004
- elle n'augmente pas en 2005

La redevance assainissement est payée par les particuliers qui bénéficient de l'assainissement collectif. C'est pratiquement le cas de tous les habitants de notre commune puisque seuls une vingtaine de foyers sur plus de 850 sont en assainissement individuel.

En prenant la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2004 le Sicoval a hérité d'une situation très disparate.

Cela se traduit par des niveaux d'équipements (stations d'épuration et réseaux d'assainissement) très inégaux et une redevance d'assainissement variant dans un rapport de 1 à 3 entre les communes. Notre redevance d'assainissement est

l'une des moins élevées de toutes les communes du Sicoval. Une harmonisation sera à opérer de telle sorte que, à terme, les usagers bénéficiant du même service paient le même tarif.

Cette harmonisation devra se faire en prenant le temps nécessaire compte tenu des écarts très importants existants.

Une extrême vigilance sera exercée afin d'assurer une parfaite maîtrise du budget assainissement qui est autonome, les charges devant être entièrement financées par les recettes constituées par les redevances assainissement.

**Prix du m<sup>3</sup> d'eau en 2005**

Les prix du m<sup>3</sup> d'eau ont été fixés par les syndicats des eaux en 2004 pour 2005.

Ils ont été repris tels quels, par le Sicoval, **sans aucune modification.**

**3 - Le service eau potable**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le Sicoval a pris la compétence distribution de l'eau potable sur le territoire.

Cette compétence était jusque-là exercée par 5 syndicats différents qui se découpaient notre territoire. Se rapporter à l'article pages 18 et 19 du n°62 (octobre 2004) de la Lettre.

Ce sont les syndicats qui ont fixé en 2004 le prix de l'eau qui sera facturée aux usagers en 2005.



Notre commune était jusque-là desservie par 2 syndicats :

- le SIEBSSET (Syndicat Intercommunal des Eaux des Banlieues Sud et Sud-Est de Toulouse)
- le SIECC (Syndicat des Eaux des Coteaux de Castanet)

C'est le SIEBSSET qui assurait la distribution en eau potable sur la majeure partie de notre commune. Le SIEBSSET tout comme d'ailleurs le SIECC achetait l'eau au Service Départemental des Eaux et de l'Assainissement (SDEA).

Vous lirez ci-dessous les tergiversations du SIEBSSET concernant la fixation du prix de l'eau.

En clair : le SIEBSSET a augmenté de 7,46 % le prix du m<sup>3</sup> d'eau que l'on paiera en 2005.

Le SIEBSSET contraint d'ores et déjà le Sicoval à augmenter de manière conséquente le prix de l'eau en 2006.

**François-Régis VALETTE**

**Le prix de l'eau à Auzeville en 2005 : une augmentation de 7,46 % décidée par le SIEBSSET**

Ce prix a été fixé par le SIEBSSET dans les conditions suivantes :

**Le 10 mars 2004 :** le comité syndical du SIEBSSET décide d'augmenter le prix de l'eau en le portant de 0,67 € HT/m<sup>3</sup> à 0,80 € HT/m<sup>3</sup> soit une augmentation de 19,40 %.

Raison invoquée pour cette augmentation : les travaux de sécurisation de l'approvisionnement en eau réalisés par le SDEA entraînent une augmentation conséquente du prix de l'eau vendue par le SDEA au SIEBSSET.

**Le 24 novembre 2004 :** Il est acquis que le Sicoval prendra la compétence eau au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Le comité syndical du SIEBSSET décide de limiter l'augmentation du prix de l'eau à 0,72 €/m<sup>3</sup> soit une augmentation de 7,46 % par rapport à l'année 2003.

Raison invoquée : les travaux ayant justifié l'augmentation décidée le 10 mars 2004 ne sont pas encore tout à fait terminés. Ils n'en entraîneront pas moins, en 2005, une forte augmentation de l'eau produite et vendue par le SDEA au Sicoval.

Le SIEBSSET aurait voulu faire porter au Sicoval la responsabilité de cette augmentation future, qu'il sait inévitable, qu'il ne s'y serait pris autrement.



# Le fonctionnement du Sicoval

## Le rôle des services

Le fonctionnement du Sicoval est tout à fait comparable à celui d'une commune. Il repose sur des instances de réflexion et de décision composées d'élus et assistées par les services du Sicoval.

Les services du Sicoval ont un double rôle :  
- Préparer les dossiers présentés aux élus pour la prise de décision  
- Exécuter les décisions prises par les élus.

De fait, ce schéma théorique ne rend que partiellement compte de la réalité.

En effet, la synergie élus-services est souvent très forte. Et si la prise de décision appartient aux élus les services jouent un rôle essentiel, bien réel, même s'il n'est pas apparent.

Il y a une imbrication complexe, non codifiée, qui bien souvent s'est établie dans la pratique, au fil du temps, où les relations interpersonnelles interviennent, où la confiance est décisive. L'espace éventuellement laissé par les élus, ne serait-ce que pour des questions de temps ou de niveau d'implication, ne peut pas rester vide. En clair, au-delà des règles et des dispositions en vigueur un vécu s'est établi. Il ne doit pas être synonyme de confusion dans le sens où, dans tous les cas les élus doivent assumer les décisions prises dont ils portent seuls la responsabilité.

## Les instances de réflexion et de décision des élus

Nous allons les examiner brièvement.

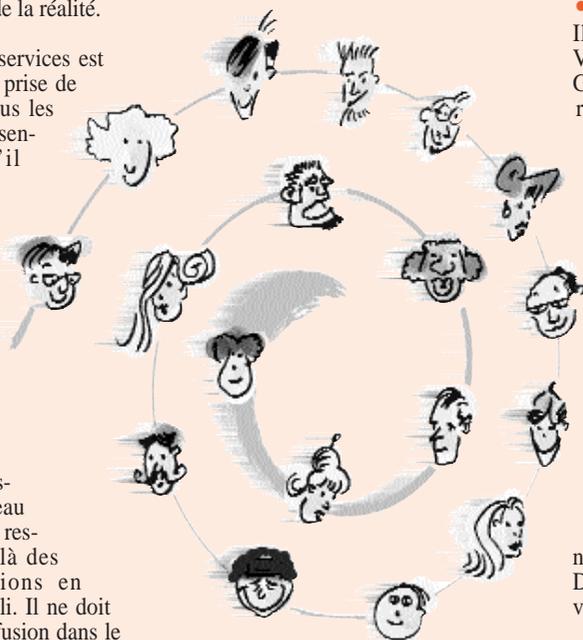
### • Les commissions

327 élus sont inscrits dans les commissions.

Deux sortes de commissions :

**a) Les commissions ordinaires** : il y en a 11. Une douzième appelée commission « 4 communes » a un statut particulier. Elles sont créées par le Conseil

**Tout ce que vous voulez et/ou devez savoir sur les instances de réflexion et de décision du Sicoval : les commissions, le bureau exécutif, le bureau, le conseil de communauté. La durée du mandat. Le rôle des services.**



de Communauté. Tout délégué communal peut être membre, à sa guise, d'une ou plusieurs de ces commissions. Les conseillers municipaux qui ne sont pas délégués communaux peuvent aussi participer aux commissions sur proposition de leur maire.

Chaque commission ordinaire a un Président et un Vice-Président. Le Président de la commission est Vice-Président du Sicoval et a reçu une délégation dans le domaine de sa commission.

Les commissions ordinaires conduisent des réflexions dans leur domaine, donnent des avis sur les dossiers qui leur

sont soumis, font des propositions. Dans la pratique, elles prennent certaines décisions comme par exemple, les attributions de subventions aux associations.

Les commissions se réunissent tous les mois.

**b) Les commissions administratives fixées par la loi** : charges transférées, appel d'offres, Comité Technique Paritaire (CTP), Commission Consultative des Usagers des Services Publics (CCUSP). Les élus qui en sont membres sont désignés par le Conseil de Communauté.

### • Le bureau exécutif

Il est composé du Président et des 11 Vice-Présidents délégués. Le Directeur Général des Services assiste aux réunions du bureau exécutif.

Le bureau exécutif se réunit tous les jeudis de 16 h à 18 h au siège du Sicoval.

Il coordonne l'action des Vice-Présidents délégués, il gère les affaires courantes et impulse les réflexions sur des questions d'intérêt majeur.

### • Le bureau

Il est composé de 23 membres : le Président, les 11 Vice-Présidents délégués et les 11 Vice-Présidents des commissions ordinaires.

Le Président du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) y assiste avec voix consultative.

Le bureau se réunit au siège du Sicoval chaque mois, le vendredi qui précède de 10 jours la réunion du Conseil de Communauté.

Le bureau prend les décisions dans les domaines où le Conseil de Communauté lui a donné délégation. Il donne un avis sur les propositions émanant des commissions avant leur inscription à l'ordre du jour du Conseil de Communauté par le Président.

### • Le conseil de communauté

Il est composé de 114 membres que l'on appelle les délégués communaux.

Ces délégués sont désignés par les



Conseils municipaux des communes selon une règle de représentation qui a été adoptée à l'unanimité des communes et qui, de ce fait, s'est substituée à la loi.

Toute commune a au moins 2 délégués au Conseil de Communauté, la plus peuplée en a 14.

Le Conseil de Communauté est l'instance délibérante. Il est l'équivalent du Conseil Municipal dans une commune.

Le Conseil de Communauté se réunit tous les 1<sup>er</sup> lundis de chaque mois (sauf au mois d'août) à 21 h à Diadora à Labège.

Les séances du Conseil de Communauté sont publiques.

Le Conseil de Communauté élit, en début de mandat, le Président et les Vice-Présidents.

C'est le Conseil de Communauté qui élit ses représentants aux syndicats et organismes dont le Sicoval est membre comme par exemple le Syndicat Mixte des Transports en Communs (SMTC) ou le Syndicat Mixte d'Étude de l'Agglomération Toulousaine (SMEAT) qui a la responsabilité de l'élaboration du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale).

• **Autres instances**

Des réunions plénières auxquelles sont invités à assister les 574 élus des 36 communes du Sicoval ont lieu à Diadora 2 à 3 fois par an. Elles ont pour objet la présentation de sujets majeurs comme

les transferts de compétence au Sicoval, le projet du Sicoval, les services aux habitants...

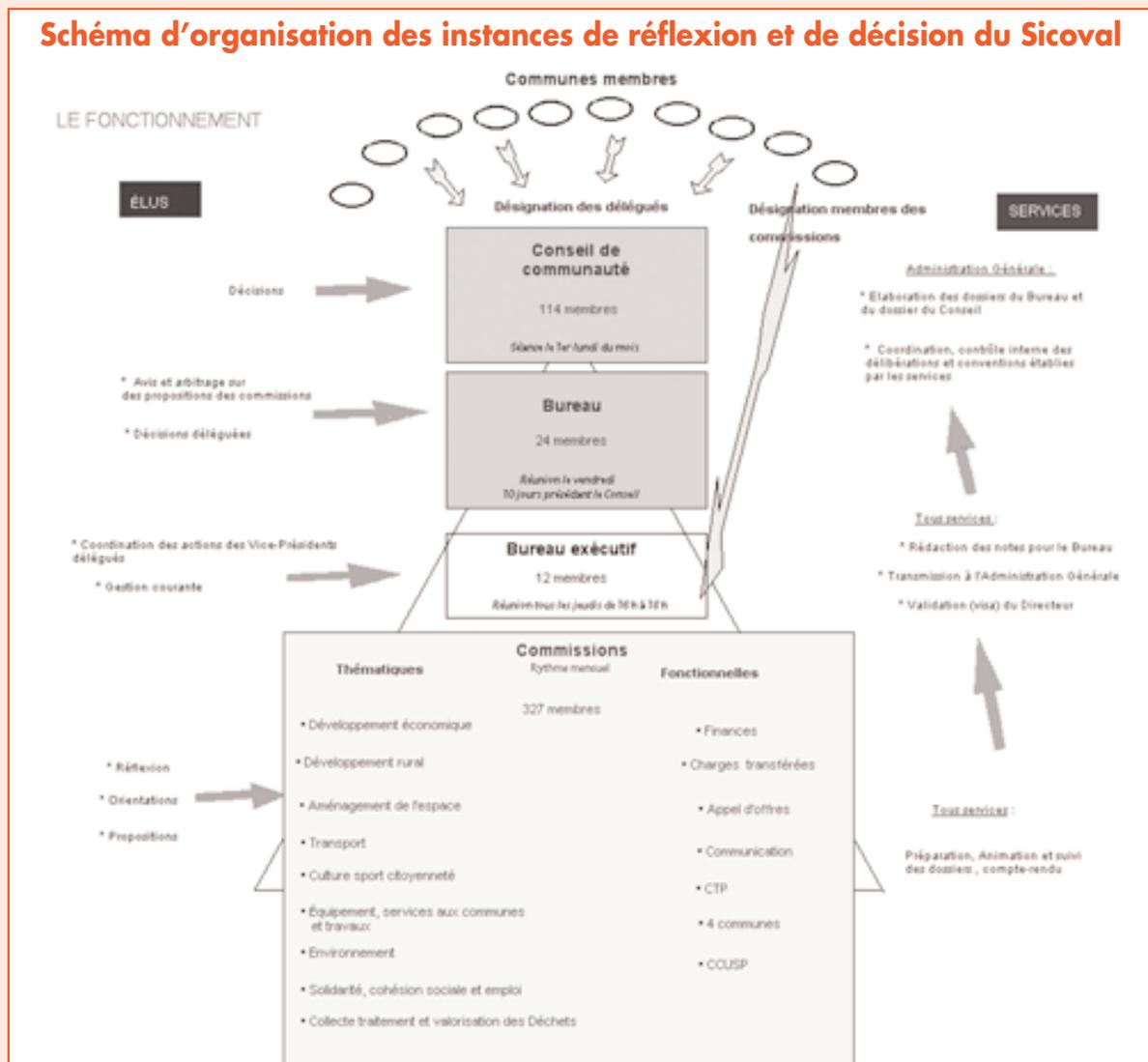
Tous les 18 mois à 2 ans, un séminaire réunit sur un week-end élus et techniciens pour une réflexion prospective. Le dernier séminaire a eu lieu à Pau les 14-15 et 16 mai dernier. Il a réuni 175 élus et techniciens.

**La durée du mandat**

Le mandat des délégués communautaires ainsi que celui du Président et des Vice-Présidents est de 6 ans. Il est aligné sur celui des conseillers municipaux.

François-Régis VALETTE

**Schéma d'organisation des instances de réflexion et de décision du Sicoval**





# Une Salle Polyvalente à Auzeville ?

## Pourquoi, Où, Comment, Quand, Pour qui ?



• Le principal utilisateur en sera naturellement le Foyer Rural, pour les activités du type chorale, danse de salon, gymnastique, ... Elle remplacera la salle de la mairie pour le salon de peinture, les artisans d'art, les soirées à thème, ... Elle servira aux Auzevillois pour des réunions privées. Sa présence va induire de nouvelles activités, elle sera vite très fréquentée.

Cette salle polyvalente est placée au centre géographique de la commune, à quelques pas de la future ZAC et du TCSP (Transport en Commun en Site Propre). Cette salle va sortir du bois une fois maîtrisé la végétation luxuriante actuelle. Elle donnera une image forte de notre commune à tous les passants. Ce sera aussi l'occasion pour les Auzevillois de s'approprier enfin ce parc où des cheminements seront aménagés.

- La commune n'a pas de salle adaptée et agréable pour des activités ou des manifestations regroupant de 60 à 180 personnes. La mise à disposition d'une salle polyvalente est aussi la demande prioritaire du Foyer Rural.
- Face à la RN 113, en bordure du chemin du Moulin Armand, dans le parc municipal de la Durante vous apercevez dans la verdure un bâtiment de type lauragais. Il est constitué de 4 arches qui abritent à chaque extrémité un appartement et au centre les anciens chais où était stocké le vin pour confectionner le « Coup de l'Étrier »
- C'est ce bâtiment rectangulaire qui va être dégagé intérieurement afin de constituer une grande salle de 180 m<sup>2</sup>. Les constructions annexes actuelles seront démolies et remplacées par un hall d'entrée vitré avec vestiaire et bureau côté portail actuel et par un local technique de l'autre côté. Un parking sera disponible dans la clairière près de la RN 113. Ces plans ont été réalisés en 2000 par le cabinet d'architecte « Lieux communs », et ont été présentés à l'époque dans différentes commissions municipales pour avis.



Les architectes ont réussi à garder au bâtiment son aspect actuel en utilisant du bois sur la façade principale et en vitrant le hall de la future entrée pour laisser visible la façade latérale actuelle. La décision prise par l'équipe municipale de réaliser cette salle était conditionnée par l'obtention de son financement. Une subvention du Conseil Général a été obtenue, le complément sera le fruit du futur lotissement communal. Cette opération sera donc indolore pour les impôts locaux des Auzevillois.

- Elle devrait être opérationnelle en septembre 2006.

Le projet actuel prend en compte le problème du bruit induit par les activités vers l'extérieur. La construction sera naturellement en conformité avec les normes de bruit, mais de plus les entrées et sorties se feront par un sas afin de maintenir toujours au moins une porte fermée. Elle sera ainsi isolée phoniquement de l'extérieur.

Aux places de stationnement prévues seront joints des emplacements supplémentaires situés de l'autre côté de la 113 et utilisables conjointement avec les usagers du TCSP. La nationale sera munie d'un passage piéton sécurisé. Le choix que nous avons fait a été critiqué et il est naturellement critiquable sur certains points. Il ne va pas résoudre les problèmes de salles pour les 20 ans à venir. Mais nous pensons que cette réalisation va contribuer à faciliter la vie associative dans notre commune.

**Bernard CARPUAT**



## AUZ'ARTS Citoyens !!

Trois mots lancés à la cantonade qui définissent avec dynamisme notre Salon d'Arts visuels et plastiques contemporains !

Que le salon soit reconduit ! Tel est le vœu de plus de 86 % des visiteurs, et celui de la Municipalité.

Laissons grandir et éclore cette manifestation qui n'a pas fini de nous étonner.

Claudy SICHI

L'association « Rats d'Arts », maître d'œuvre du salon, présidée par Joseph FORNES, déploie toute son énergie pour sensibiliser le public non averti aux Arts visuels et plastiques contemporains, et séduire ses adeptes.

Ce sont 1 135 visiteurs qui ont poussé les portes de la Mairie pour découvrir cette 12<sup>e</sup> exposition, du samedi 20 novembre au dimanche 5 décembre.

Peintures de diverses tendances, sculptures et installation lumineuse en

chambre noire, ont stimulé le public ! 81% des visiteurs se sont dits touchés par l'exposition, émus ou dérangés par certaines œuvres, mais ne sont jamais restés indifférents ! Le Livre d'Or en atteste, l'enquête remplie par les visiteurs le confirme.

Le prix du public a été décerné à l'œuvre de Martine BURGLIN (technique mixte), le prix de la Municipalité à Christian GLACE pour ses sculptures sur bois et en particulier pour Le Groupe.



## Des manifestations ? Pourquoi ? Quand ?

La Commission animation et vie locale a pour vocation de vous proposer des manifestations qui vous divertissent, mais également qui renforcent le lien social, en toute convivialité !

Dans cet esprit,

- Une soirée **Castagnade** animée par une chanteuse, Margot ROYER, s'est déroulée le vendredi 5 novembre 2004, dans une franche bonne humeur : nous la reconduisons **début novembre 2005**.
- Le **Salon d'Hiver** d'Arts visuels et plastiques contemporains aura lieu dans les locaux de la mairie **du 19 novembre au 4 décembre 2005**.
- Le vendredi 10 décembre, le **Marché de Noël** rassemblait 36 artisans ainsi que les marchands ambulants traditionnels. Cette manifestation, qui a connu un franc succès, sera reconduite le **vendredi 2 décembre 2005**.





- **Le vendredi 4 mars** vous êtes conviés à une soirée « **Contes et Poésies au coin du feu** », dans l'esprit des soirées intimes que nous affectionnons.
- **Le samedi 18 juin**, aura lieu la traditionnelle « **Fête de la Saint Jean** », une Saint Jean brésilienne, dans l'air du temps, puisque 2005 est consacrée au Brésil. Le feu de la Saint Jean crépitera, annonçant un feu d'artifice tel que vous les aimez !

Sachez que nous ne sommes animés que du souci de vous offrir des moments chaleureux partagés par le plus grand nombre.

Que 2005 soit l'année des rencontres !

**Claudy SICH**

## Marché de Noël

**Le vendredi 10 décembre 2004, la Commission « Animation, Vie locale et Sportive » de la commune a organisé le 2<sup>e</sup> marché de Noël qui s'est déroulé sur la place de la Mairie Vieille.**

Malgré le temps, nous avons eu le plaisir d'accueillir quelques pensionnaires de la maison de retraite heureux de profiter de l'animation et du vin chaud.

**S**i cette année nous avons échappé à la pluie, c'est par un brouillard tenace que la manifestation a eu lieu. Ceci n'a pourtant pas découragé de très nombreux visiteurs venus acheter les produits présentés, ou à la recherche de cadeaux authentiques ou d'idées originales. Pour satisfaire à leurs attentes, 37 exposants étaient réunis autour de la mairie vieille, sans oublier les traditionnels commerçants du vendredi après-midi. Le choix était varié et l'on hésitait parfois entre bijoux, foulards de soie peints, céramique, chapeaux, patchwork... mais aussi des produits traditionnels d'Inde, d'Uruguay ou du Népal.

marrons offerts, avec le vin chaud, aux visiteurs et exposants. Durant toute l'après-midi, nous avons pu profiter de la musique émise par l'orgue de barbarie d'Asstrid Jullien.

Déjà nous formulons pour 2005 le vœu de vous retrouver encore plus nombreux, et pourquoi pas avec un peu de soleil...

**Danielle MORA**

Bien sûr le Père Noël était présent pour rencontrer les enfants et leur offrir des bonbons. Pour faire face au froid et respecter la tradition, Jacques I s'est mis aux fourneaux pour préparer le vin chaud. De leur côté, Jacques II et Bernard activaient le barbecue pour faire cuire les





# Modification du POS

Le plan d'occupation des sols de notre commune a été approuvé le 14 janvier 1992 et modifié les 16 mai 1993, 27 novembre 1998 et 11 mai 1999. Il a fait l'objet d'une modification d'urgence concernant exclusivement la ZAC le 7 juillet 2003.

**P**ar délibération du conseil municipal en date du 20 septembre 2001, il a été mis en révision afin qu'il soit transformé en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) conformément aux dispositions de la loi S.R.U. et de la loi Urbanisme et Habitat. Ce processus est aujourd'hui engagé, il a fait l'objet d'une première réunion publique le 1<sup>er</sup> février dernier. Cependant quelques urgences s'imposent et nécessitent que le plan d'occupation des sols soit de nouveau modifié. C'est la cinquième fois. Vous avez été conviés par l'intermé-

diaire du Télex et de la presse locale à participer à l'enquête publique ce mois de janvier. Pour ceux qui n'ont pas pu venir, voici les trois points concernés :

- Modification de zonage : Ouverture de la zone IINA pour partie à l'urbanisation. Il s'agit de la parcelle AB54 d'une surface de 21 810 m<sup>2</sup>. Elle va constituer un prochain lotissement communal. Elle est située entre le lotissement du Moulin Armand et celui de la Croix de Lamarque. C'est la modification majeure.

Une autre consiste à supprimer le secteur NBa et à le basculer dans la zone UB, car ce secteur d'environ 2 800 m<sup>2</sup> est maintenant desservi par les réseaux publics notamment l'assainissement.

- Modification d'ordre réglementaire : afin d'homogénéiser le règlement concernant les clôtures sur rue, les clôtures en limites séparatives, le recul d'implantation des piscines et les annexes à l'habitat. Ces modifications consistent toujours à étendre le règlement mis en place pour les derniers lotissements à l'ensemble de la commune. Ceci afin d'éviter des interprétations équivoques.

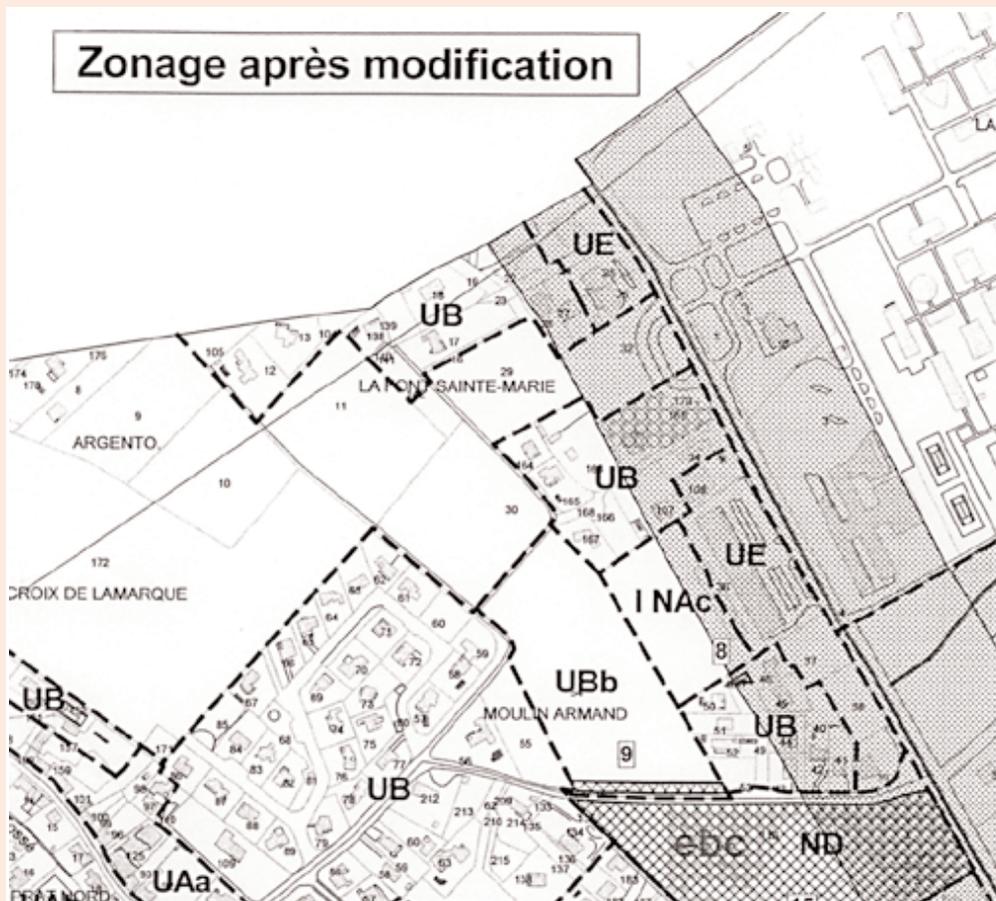
Autre modification dans la ZAC où l'emprise au sol passe de 30 à 35 % dans la zone 1AU et où le retrait des constructions par rapport aux voies piétonnes, mails et places est précisé plus clairement.

- Mise à jour des servitudes d'utilité publique : suppression des servitudes suite à la fermeture de l'aérodrome de Toulouse Montaudran.

Cette modification sera approuvée prochainement en conseil municipal après réception et étude du rapport du commissaire enquêteur. Elle va permettre à la commune de réaliser un nouveau lotissement communal pour accueillir de nouvelles familles et apporter des ressources aux finances locales.

Nous travaillons en ce moment à l'élaboration du P.L.U., dont le règlement va modeler prochainement notre urbanisme.

**Bernard CARPUAT**





# Les chantiers communaux

Dans la nouvelle lettre du 10/2004, nous faisons état de travaux en cours ou en projet, certains de ces travaux sont aujourd'hui terminés ou en voie d'achèvement et certains projets ont été affinés. Faisons le point sur tout cela.

Le programme de réfection des trottoirs s'est poursuivi cette année avec une tranche d'un peu plus de 1 000 mètres carrés. Les services techniques de la commune qui prennent en charge ces travaux chaque année, ont rencontré de nombreuses difficultés, en particulier le remplacement de la totalité des canalisations qui permettent l'évacuation des eaux pluviales des riverains. En effet, à la création du lotissement leur implantation n'avait pas été faite avec une grande rigueur, les années passées n'ont pas amélioré cette situation et beaucoup d'entre elles ne remplissaient plus leur fonction. La météo n'ayant pas été très favorable, les travaux ont été rendus difficiles et ont été retardés. Nous tenons à remercier ici les



Création du plateau traversant à l'intersection du chemin de Borde Rouge et de l'allée des pommiers

services techniques de la commune pour la qualité du travail réalisé. Tout le lotissement des « Mimosas » est maintenant terminé à la satisfaction des résidents ; ces derniers l'ont fait savoir à la mairie, nous les en remercions. Conformément à la planification prévue, en 2005 le lotissement des « Iris bleus » devrait à son tour être achevé.

Les infrastructures du premier lotissement de la ZAC du pont de bois sont maintenant terminées. Les réseaux d'eau, de gaz, d'électricité, d'éclairage, de téléphone, de télévision, d'assainissement et d'évacuation des eaux de pluies sont opérationnels. La voirie est terminée. Certains travaux de finition ont été volontairement retardés pour

limiter les dégradations pendant la phase de construction des différents logements. Le revêtement des trottoirs, des pistes cyclables et piétonnes ainsi que les plantations de végétaux sont reportés à l'automne 2005. Beaucoup de propriétaires ont déjà commencé les travaux et les premiers habitants pourraient arriver dès cet été. Il faut rappeler que ce lotissement faisant partie du programme de la ZAC, les maîtrises d'œuvre et d'ouvrage ont été conduites par les équipes du Sicoval ; cette zone étant une zone d'habitation, un transfert à la commune sera fait ultérieurement.

La création de la ZAC inquiète les futurs riverains de son périmètre. En particulier, les habitants du lotissement du « Verger ». Ceux-ci pensent que l'allée des pommiers sera une voie préférentielle pour accéder à ces nouveaux quartiers. Cette inquiétude s'était déjà manifestée lors de la création des lotissements de la « Mayrine », la « Clape », « Negue Saumes » et des aménagements spécifiques ont été réalisés soit sur les voies de la commune permettant d'y accéder. Pour répondre à cette demande, l'équipe municipale avait décidé de rendre la circulation la plus difficile possible, mais pas impossible, entre les anciens quartiers et les nouveaux. En effet, il nous semble indispensable d'assurer une certaine perméabilité entre les différentes parties de la commune. Pour atteindre ce but, deux moyens ont été privilégiés : concevoir les voies de la ZAC de façon à dissuader la circulation de transit, et



Aménagement de l'allée des pommiers



réaménager certaines rues existantes pour rendre la circulation complexe. Le conseil municipal a donc pris la décision de principe de réaménager l'allée des pommiers. De sa conception jusqu'à sa réalisation, ce projet a suivi une démarche classique sur la commune, impliquant la plus grande concertation avec les riverains. Il est peut-être bon d'en rappeler le déroulement.

Une fois la décision prise par le conseil, une phase de diagnostics est lancée ; ici, des comptages et chronométrages des véhicules circulant dans tout le quartier ont été commandés.

Le problème est alors soumis à la commission travaux qui, dans un premier temps, a pour rôle de fixer les objectifs à atteindre. Nous rappelons que les commissions regroupent les élus qui s'intéressent tout particulièrement à ces projets ainsi que tous les habitants qui veulent y participer. Lors de cette première réunion de travail, il a été proposé :

- De rétrécir la chaussée en créant une piste cyclable. Elle viendra prolonger celle du lotissement « Negue Saumes » et de l'allée des Tamaris puis se raccordera à celle du lotissement des « Demoiselles ». Ainsi lorsque la ZAC sera terminée, la jonction de Castanet à Ramonville par des pistes cyclables protégées sera complète sur ce secteur de la commune.
- D'aménager des obstacles sur l'allée des Pommiers en reprenant des aménagements comme ceux de l'allée de la Clape ou du lotissement de la « Mayrine ».
- Compte tenu des mesures de vitesse faites sur le chemin de Borde Rouge, il est apparu indispensable d'installer un dispositif imposant ce ralentissement. Il

a donc été proposé d'aménager un plateau traversant à l'intersection des allées des Tamaris, des Pommiers et du chemin de Borde Rouge. Ce dispositif permettant également de protéger la traversée de la piste cyclable.

Ces directives ont alors été transmises aux services du Sicoval pour faire un avant projet sommaire. Dès que la mairie a reçu le premier projet, nous avons invité les habitants du secteur à une réunion de quartier pour le leur présenter et recueillir leurs avis. De cette première réunion il est ressorti que le projet était globalement accepté, mais que des points de détail devaient être étudiés.

Une autre réunion sur le terrain avec les riverains a permis de finaliser le projet. Ces informations ont alors été transmises au bureau d'étude pour la rédaction de l'avant projet détaillé. Cette phase terminée, le projet est revenu devant la commission travaux, les habitants du quartier étaient invités à y participer. À cette réunion les riverains de l'allée des Pommiers se sont prononcés sur le projet, ils l'ont approuvé à l'unanimité. La majorité des membres de la commission travaux ont également donné un avis favorable au projet.

Les travaux commencés au mois de décembre ont été terminés au mois de janvier. Pendant leur déroulement, les riverains ont été consultés sur des points de détail ; des modifications mineures ont été apportées au projet à la demande de certains d'entre eux.

Un suivi de cette opération sera proposé par la commission afin de voir si tous les objectifs fixés sont atteints, dans le cas contraire des compléments d'aménagements pourront être proposés.

Des travaux sont achevés, mais en terme de voirie, d'autres projets sont à l'étude.

Deux d'entre eux devraient aboutir dans un avenir relativement proche.

Le conseil municipal a décidé, il y a maintenant deux ans, de poursuivre les travaux d'urbanisation du chemin del prat sur le tronçon allant du rond point de la mairie au chemin des Écoles. Les subventions départementales ayant été en partie obtenues, nous sommes entrés dans la phase de conception.

La commission travaux a fixé les mêmes objectifs que pour la partie précédente. La chaussée sera rétrécie au mieux pour ralentir la vitesse des véhicules, et un maximum de places de stationnement seront aménagées, particulièrement à proximité de l'école. Un avant projet sommaire a été proposé par les services du Sicoval. Ce projet a été présenté en réunion de quartier, puis aux membres de la commission travaux. Dans l'ensemble, il a reçu un avis favorable, des modifications de détail sont à l'étude. Une fois finalisé, il sera à nouveau soumis aux riverains et à la commission pour un avis définitif.

Ce projet d'urbanisation incluant la réfection de l'éclairage public et l'effacement des réseaux électriques, nous sommes en attente des subventions concernant ce secteur. Comme il est probable que le budget sera obtenu cette année, les travaux pourront avoir lieu en 2005.

Nous souhaitons réaménager le chemin du docteur Delherm depuis quelques années. Ce chemin étant sur les communes de Castanet et d'Auzeville le projet devait être commun. Il y a environ un an, nous avons désigné conjointement un bureau d'études pour nous faire des propositions d'aménagement à partir des orientations données par la commission travaux. Cette étude a été relativement longue car sur le secteur de Castanet, les problèmes étaient nombreux et complexes. Plusieurs propositions ont été faites, la commission travaux pour Auzeville et la municipalité pour Castanet en ont retenu une. Après présentation dans le hall de la mairie, le projet retenu, a été présenté en réunion publique le 25 janvier. Une fois accepté et les problèmes budgétaires résolus pour les deux communes, les travaux pourront commencer. De notre côté, en dehors de l'éclairage, le budget est disponible.

**Bernard ARAGON**



# Anticiper pour maîtriser :

## Auzeville élabore son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le Conseil Municipal de novembre 2004, a confirmé l'intention de substituer au Plan d'Occupation des Sols (POS), en vigueur sur la commune, un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce faisant, il se conforme à la loi sur la Solidarité et le Renouvellement Urbain adoptée au Parlement en décembre 2000.

Celle-ci impose que le projet urbain des communes soit le reflet d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable très global. En fait, ceux des habitants qui étaient présents à Auzeville en 1995 reconnaîtront que cette dernière démarche est semblable à celle qui avait déjà été adoptée par la municipalité pour l'élaboration du POS. Le POS était en conformité avec un document intitulé « Le Projet pour Auzeville et le nouveau SDAU » qui avait été élaboré en concertation avec la population, dès cette date, et qui fixait des orientations pour la période de 1996 à 2015.

Le PADD que nous avons maintenant mis en chantier a pour objet de définir ce que sera notre commune à l'horizon 2020.

Le PADD doit obligatoirement être précédé d'un diagnostic, le « Rapport de Présentation de la commune », dont les éclairages sont variés. En premier lieu, ce rapport analyse la situation économique, démographique et sociale existante, puis il expose les prévisions. Ensuite, il considère le site existant (environnement, paysage) et expose les mesures déjà prises pour la préservation et la mise en valeur. Enfin, à partir de la situation présente, il justifie les choix au regard des besoins diagnostiqués (besoins des habitants, environnement, déplacements et transports etc.).

Le PADD qui en résulte définit, lui, les orientations exactes d'urbanisme et d'aménagement qui sont retenues par la commune. Leur traduction en termes administratif et réglementaire est, dans une dernière phase, faite dans le « Règlement du PLU ». Le règlement définira les zones urbaines, les zones à

urbaniser, les zones agricoles et les zones naturelles, avec, dans chacun de ces cas, les règles applicables.

C'est à la participation à tout cet exercice d'élaboration que les habitants d'Auzeville sont dès à présent conviés. La définition du projet global sera partagée avec eux, en établissant une large concertation : documents de présentation, réunions de commissions, débats publics etc. Dans un premier temps, début février 2005, il leur est présenté, au cours d'une réunion publique, le diagnostic résumant la situation d'Auzeville dans tous les domaines.

Sur ces bases, il leur est proposé un avant-projet sur le contenu possible du PADD. Ce document ne devrait constituer qu'une extension logique et modérée du Projet 2015 existant qui en demeurera le fondement. Il sera constitué de quatre chapitres.

Le premier volet précisera les options fondamentales du développement de la commune avec un respect des objectifs de développement durable : maintien d'un équilibre urbain/rural, préservation et valorisation de l'environnement, constitution d'un pôle majeur dans le domaine des agrobiosciences.

Le second visera à maîtriser et réguler le développement communal : croissance modérée de la population, réussite des options de l'urbanisation.

Le troisième consistera à une réponse aux besoins de la population : en diversifiant l'habitat, en facilitant

déplacements et transports, en agissant dans le domaine économique, en favorisant la vie sociale et associative, en facilitant les conditions et la qualité de la vie.

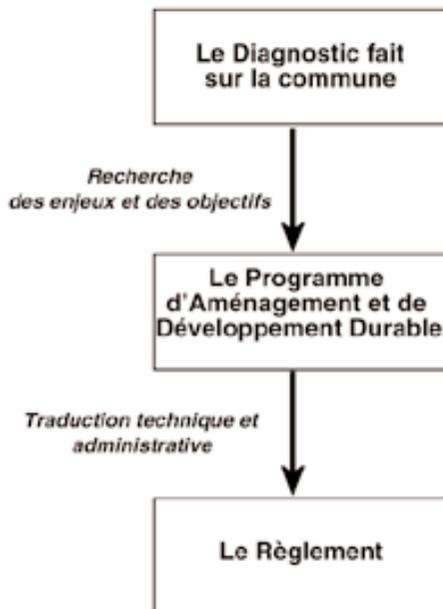
Le quatrième définira les règles d'une action en concertation : en agissant dans l'intercommunalité, en permettant la participation citoyenne.

Après discussion et approbation de ces principes, les habitants seront ensuite appelés à se prononcer sur les actions à mettre en place pour répondre à ces divers défis. Cela permettra de constituer dans la phase finale le cadre pour l'urbanisation et la vie future des vingt prochaines années.

L'enjeu est d'importance.

Alain PAILLOUS

### Le Plan Local d'Urbanisme



Les trois documents principaux constituant le PLU



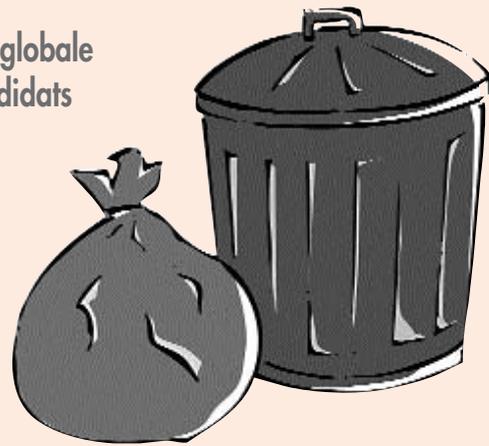
# Modes de collectes des déchets ménagers

## Des évolutions possibles

À l'expiration des marchés publics dont le Sicoval avait hérité des deux SIVOMs, il lui appartient de lancer une consultation globale pour tout le territoire. Les enjeux sont importants pour les candidats et pour les usagers.

**D**epuis la mise en place d'une collecte des déchets ménagers par le SIVOM et maintenant par le Sicoval, ce service a été assuré sur le secteur par des entreprises privées après mise en concurrence et dans le respect des règles relatives aux marchés publics. Les marchés actuels signés fin 2000 par le SIVOM de la Banlieue Sud-Est et le SIVOM de Montgiscard, arrivent à échéance le 31 décembre 2005. La réflexion pour définir un prochain marché est en cours et c'est l'occasion de s'interroger sur l'organisation du service à assurer.

Cette problématique a été retenue pour étude et a été financée comme



opération pilote par Eco-Emballages avec deux aspects : état des lieux et propositions pour optimiser le service de collecte en vue d'en limiter l'évolution tarifaire.

### État des lieux

Avec 100 € par an et par habitant<sup>(1)</sup> le coût de la collecte en Sicoval est plus élevé que la moyenne nationale. Mais la prestation est aussi de meilleure catégorie avec des services au porte-à-porte pour la quasi totalité des produits concernés et du territoire, avec des fréquences de collecte globalement élevées. Le service est, je le pense, de qualité mais il est aussi rendu en quantité d'où un confort pour l'utilisateur et c'est ce confort qui a un prix.

Au moment où les augmentations semblent faire une pause, on sait que les nouvelles normes applicables en 2006 au rejet des NOx par les incinérateurs vont entraîner des surcoûts de traitement de plus de 10 € par tonne<sup>(2)</sup>. Il paraît donc opportun de rechercher les moyens de baisser les prix. Sachant qu'une baisse des prix entraînera une baisse du service et une baisse du confort de l'utilisateur, il faut s'interroger sur les moyens d'action et sur l'ampleur de l'évolution à retenir.

### Les évolutions possibles

Tous les paramètres de la collecte ont été passés en revue : de la gestion des conteneurs aux modalités de collecte sélective ; des encombrants aux déchets verts... Les techniciens ont tout essayé, les élus du comité de pilotage ont limité aux hypothèses « acceptables », une concertation a été lancée dans les communes (à

Auzeville commission inter-communauté du 1/12/04 puis conseil municipal du 16/12/04) puis entre les communes, par groupes, au niveau de leurs élus (13/01/04 à Escalquens). Une proposition satisfaisante doit être arrêtée au conseil de communauté du 7/03/05. En effet, il est nécessaire de préparer rapidement l'appel d'offre qui doit être précis et laisser aux candidats la possibilité de proposer des variantes. Sans préjuger de ce qui adviendra en fin de compte, le positionnement général semble être de limiter la réduction des services : le point de vue exprimé par Auzeville est de maintenir la fréquence et l'organisation des collectes ordinaire et sélective au niveau actuel ; des limitations pourraient concerner les encombrants et les déchets verts qui sont des services appréciés mais pour lesquels les déchetteries constituent une alternative pertinente, accessible à un grand nombre d'usagers.

### Concrètement que se passera-t-il ?

Les choix arrêtés en mars, la consultation sera lancée au printemps afin que les candidats proposent à l'été et

### Collecte des déchets ménagers, en sous-traitance ou en régie

La question a été posée. Pour le secteur nord du Sicoval cela a toujours été en sous-traitance. Le secteur sud exploitait en régie et a opté pour la sous-traitance en 2001. Il n'y a pas de règle ou de dogme. Le Sicoval après étude et comparaison avec d'autres collectivités connaît le prix de la régie. Aussi, si le résultat de la concertation s'avère trop élevé, il pourra abandonner la procédure et demander une prolongation dérogatoire pour un an, le temps de monter son exploitation en régie



que le Sicoval choisisse au plus tard en octobre. En effet, s'il y a des évolutions sensibles, il faut avoir le temps de communiquer à l'usager et le lauréat doit pouvoir mettre en place le service nouveau. Le but est que le démarrage ait lieu le 01/01/06 avec un minimum d'aléas de mise en place en tout cas bien moins qu'en 2001.

Y. LAMBŒUF

<sup>(1)</sup> Ce chiffre ne veut rien dire à propos d'une collecte qui concerne des familles de compositions variées, des entreprises, des commerces et des zones d'activité mais c'est le seul moyen simple de réaliser des comparaisons.

<sup>(2)</sup> Une tonne correspond à la masse incinérée par une famille de 4 personnes. S'y ajoutent les produits de collecte sélective, les produits compostés dans le jardin, les apports en déchetteries etc.

**Toujours une déchetterie ouverte à moins de 5 kilomètres**

La déchetterie de Ramonville est ouverte tous les jours sauf les jours fériés et les jeudis.

Depuis le 31 janvier 2005, une nouvelle déchetterie est ouverte à Labège. On y accède à partir du rond-point « néon Aquitaine » (un rond-point plus loin que l'ancienne déchetterie du SIVOM). Elle est ouverte dans les mêmes conditions et aux mêmes horaires que celle de Ramonville, mais son jour de fermeture est le mardi.

## Ouverture d'une nouvelle déchetterie à Labège

**L**a nouvelle déchetterie de Labège a ouvert ses portes le 31 janvier 2005 pour remplacer l'actuelle qui ne permettait plus de répondre convenablement à la demande. Cette déchetterie dispose d'une plus grande capacité d'accueil. Elle est également plus facile d'accès et plus pratique pour venir déposer ses

encombrants, ses déchets verts, ses produits toxiques... Réalisée et financée par DECOSSET, syndicat chargé du traitement des déchets sur une centaine de communes autour de Toulouse, cette déchetterie est ouverte à tous les habitants du Sicoval. L'ancienne déchetterie de Labège située au 2058 route de Baziège est désormais,

exclusivement réservée aux activités professionnelles (artisans, commerçants,...) localisées sur le Sicoval et Saint-Orens. D'autre part, la déchetterie d'Escalquens n'étant plus adaptée a définitivement fermée ses portes depuis le 31 janvier.

### Récapitulatif des coordonnées et horaires des déchetteries du Sicoval

<p><b>Déchetterie de Ramonville</b> 40 avenue de Suisse Ramonville-St-Agne Tél. : 05 62 88 30 15</p> <p><b>Horaires d'ouverture</b> lundi • mardi • mercredi • vendredi 9 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 18 h • samedi et dimanche 9 h 30 à 17 h sans interruption • fermée jeudi et jours fériés</p>	<p><b>Déchetterie de Labège</b> Impasse de la Bourgade Route de Baziège - Labège Tél. : 05 34 40 07 68</p> <p><b>Horaires d'ouverture</b> lundi • mercredi • jeudi • vendredi 9 h à 12 h - 14 h à 18 h • samedi et dimanche 9 h 30 à 17 h sans interruption • fermée mardi et jours fériés</p>	<p><b>Déchetterie de Montgiscard</b> 4 lot Artisanal Montgiscard Tél. : 05 61 83 02 15</p> <p><b>Horaires d'ouverture</b> mardi • mercredi • vendredi 8 h 30 à 12 h - 14 h à 19 h • jeudi 14 h à 19 h • samedi 9 h à 13 h et 14 h à 17 h • fermée dimanche, lundi et jours fériés</p>
--	--	---

Les Auzellois ont accès à ces déchetteries - sur production (à la demande) d'un justificatif de domicile.



INFORMATION JEUNESSE



# Les infos du PIJ

## La montagne sans les risques !!!

Le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative (MJSVA) a présenté mardi 7 décembre 2004 la 9<sup>e</sup> campagne d'information et de prévention des accidents en montagne l'hiver.

Pour beaucoup, la pratique des sports de glisse est symbole de liberté et de plaisir, d'évasion et de recherche de sensations.

Plus que jamais il convient de poursuivre les actions de prévention, à l'intention du jeune public et de leur famille. En effet, le nombre d'accidents reste encore trop élevé : 55 867 interventions des services de secours spécialisés ont été recensées pour la saison 2003-2004.

Pilotée par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et par le ministère de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des libertés locales, cette campagne vise ainsi à sensibiliser et rappeler aux pratiquants les différentes règles de conduite à adopter sur les pistes.

Deux d'entre elles méritent une attention toute particulière

« **Maîtrisez votre vitesse** » - La maîtrise de la vitesse est un élément essentiel pour sa propre sécurité et celle des autres. Elle résulte non seulement de sa capacité à maîtriser une technique en fonction de sa forme physique, de sa concentration, de son matériel, mais aussi de la qualité de la neige et de la configuration de la piste et de la visibilité. C'est elle qui permet de contrôler sa trajectoire et donc de respecter le skieur en aval et d'éviter les obstacles, soit en changeant de direction, soit en s'arrêtant.

« **Priorité au skieur aval** » - Le choix de la trajectoire se fait aussi et surtout en fonction des autres skieurs. Ainsi le skieur aval (celui qui se trouve en contrebas) est-il l'un des éléments primordiaux dans le choix de la trajectoire du skieur situé en amont. Ayant une vision globale par sa position dominante, il incombe à ce dernier d'adapter la direction de sa trajectoire.

Ces messages seront affichés sur 398 pylônes de remontées mécaniques dans 76 stations de montagne qui ont cumulé 42 millions de passages la saison dernière. 20 000 affiches et 150 000 cartes postales seront par ailleurs diffusées, notamment dans les offices de tourisme et certains magasins spécialisés des stations de montagne.

Si vous souhaitez plus d'informations sur cette campagne de prévention contactez le PIJ.

### Point Information Jeunesse

Ancienne mairie  
31320 Castanet-Tolosan  
Tél. : 05 34 66 73 10  
pij.castanet@wanadoo.fr

### Horaires d'ouverture

Mardi, mercredi, vendredi : 9 h 30 - 12 h  
Samedi : 10 h - 12 h

Mercredi, jeudi : 13 h 30 - 20 h  
Lundi, mardi, vendredi : 13 h 30 - 18 h



Communauté d'Agglomération  
Nouvelle Dordogne 05 47 74 89 89  
http://www.nouvelle-dordogne.fr

#### DÉCHETS VERTS

→ **Consignes de tri**  
Sont acceptés les tontes, les tontes, les branchages, les tailles de haies...  
Sont interdits la terre, les pierres, les végétaux et pots de fleurs, les déchets de cuisine.

→ **Méthode de collecte**  
Dossiers de prise de vue, avant et 80 litres maximum.



Étiquets transparentes, 80 cm maximum, les pas de la feuille (si de la terre).



→ À sortir la veille au soir.

#### ENCOMBRANTS

→ **Consignes de tri**  
Sont acceptés les produits qui de par leur nature ou leur dimension ne peuvent être jetés dans les poubelles.  
Sont exclus les gravats, les carcasses de voitures, les pneus d'auto, les bidons...

→ À sortir la veille au soir.

## Calendrier 2005

Collecte des déchets verts  
Collecte des encombrants

janvier		février		mars		avril																							
L	M	J	V	S	D	L	M	J	V	S	D	L	M	J	V	S	D	L	M	J	V	S	D						
3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
21		28		25		22		19		16		13		10		7		4		1									
mai		juin		juillet		août																							
L	M	J	V	S	D	L	M	J	V	S	D	L	M	J	V	S	D	L	M	J	V	S	D						
2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
20		27		24		21		18		15		12		9		6		3		1									
septembre		octobre		novembre		décembre																							
L	M	J	V	S	D	L	M	J	V	S	D	L	M	J	V	S	D	L	M	J	V	S	D						
3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
28		25		22		19		16		13		10		7		4		1											

DÉCHÈTTERIE DE LARGÈ 04-75-05-19-85  
Du lundi au vendredi : 9 h - 11 h 30 et 13 h 30 - 17 h  
Samedi : 9 h - 18 h 30 - Ferme dimanches et jours fériés  
Attention, ouverture d'une nouvelle déchetterie début 2005

DÉCHÈTTERIE DE RAMONVILLE 05-63-68-30-16  
Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9 h 30 - 17 h et 13 h 30 - 18 h  
Samedi et dimanche : 9 h 30 - 17 h  
fermé jeudi et jours fériés

### AUZEVILLE-TOLOSANE



# À quand le bus en site propre ?

**B**on, ça y est, le SMTC a approuvé les études d'avant-projet du Transport Commun en Site Propre (le TCSP) qui devrait parcourir la RN113 en fin 2007, et il engage les études de projet qui visent à permettre la prise de l'arrêté de déclaration d'utilité publique en mars 2006. Dans cette opération, on trouve l'un des éléments permettant d'améliorer les problèmes de circulation automobile dans le secteur Sud-Est, grâce à une fréquentation accrue des transports en commun et à la diminution du nombre de véhicules en circulation qui en résultera. Cette préoccupation correspond non seulement à celle des habitants des communes directement concernées, sur le tracé mais, beaucoup plus généralement, à celle des habitants des Coteaux et des communes le long de la RN113.

Mais il demeure des incertitudes de taille.

Sur la branche n°2, qui parcourt le cœur de Ramonville en provenance du Lycée Bellevue (voir le schéma ci-joint), il y a encore des inconnues sur les meilleures solutions pour permettre sa réalisation sur l'avenue Tolosane. Celle-ci est très encombrée et comporte de nombreux carrefours. De plus, diminuer le nombre des places de stationnement des voitures induirait une gêne que les commerçants redoutent. Il paraît acquis main-

tenant qu'un couloir unique sera utilisé par les bus, de manière alternée selon les heures de la journée.

Mais surtout, sur la branche n°1 traversant notre commune, il n'y aurait de vraie circulation en site propre (c'est-à-dire des couloirs uniquement réservés aux bus) qu'entre l'arrivée de la ligne de métro et l'entrée de Castanet. Au-delà, le bus traverserait Castanet par, notamment, la rue des Peupliers, le boulevard des Genêts, l'avenue Pierre Mendès-France et l'avenue de la République. Dans cet itinéraire, aboutissant à la limite de Pechabou au lieu-dit La Maladie, il n'y aurait aucun couloir réservé pour les bus qui se trouveraient donc soumis aux mêmes aléas que la circulation automobile, particulièrement aux heures de pointe. Les seuls aménagements qui seraient faits consisteraient en des améliorations au niveau de certains carrefours. Par ailleurs, le parc de stationnement en tête de ligne, indispensable pour que des automobilistes venant des communes au-delà de Castanet n'emploient plus leur véhicule, est prévu pour seulement 100 places. Dans ces conditions, on peut redouter qu'aucune régularité ne puisse être garantie dans les horaires de passage des bus. En conséquence, il n'y aurait aucun résultat positif des travaux effectués sur la circulation dans le sud-est toulousain puisque les habitants ne voyant aucun gain de temps ou de commodité conti-

nuerait à préférer l'utilisation de leur voiture.

En effet, pour qu'il y ait une réelle efficacité de l'opération qu'on met en place, il faut assurer :

a) que le système de bus présente une rigoureuse régularité de fonctionnement (dans sa ponctualité, dans sa vitesse réelle et dans sa fréquence),  
b) qu'il existe une large possibilité de stationnement automobile le plus en amont possible dans la circulation (parc-relais de Pechabou), mais aussi sur le tracé (augmentation de la taille du parc-relais prévu sur Auzeville au niveau de la ZAC du Pont-de-Bois).

C'est pourquoi, le Conseil Municipal d'Auzeville, dans une motion adoptée à l'unanimité, demande de façon pressante au SMTC :

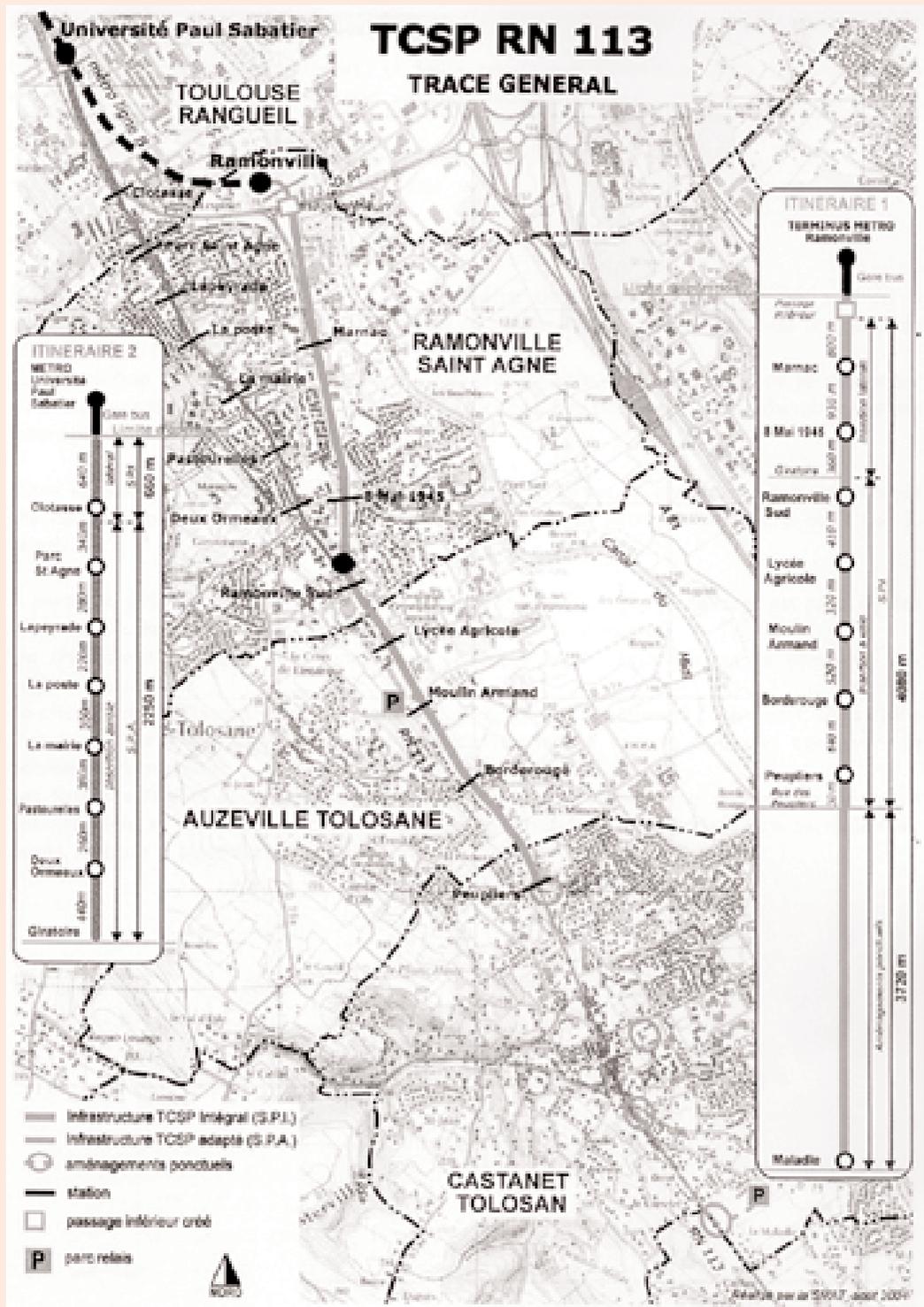
- d'étudier et mettre en place tous les moyens nécessaires à assurer la régularité de fonctionnement, dès la première mise en service sur le parcours réduit (Ramonville - entrée de Castanet),
- de prévoir, dès à présent, l'extension du parc-relais de La Maladie au-delà de 1 000 places, ainsi que celle du parc d'Auzeville,
- de procéder immédiatement, en liaison avec la municipalité de Castanet, aux études détaillées d'un tracé du site propre intégral dans cette dernière commune,
- de publier très précisément l'échéancier de réalisation de l'opération complète du système de transport en commun en site propre intégral, échéancier qui devra être communiqué à la population bien avant la mise en service limitée de septembre 2007.

Nous pensons que de très nombreux habitants devraient s'associer à cette demande, car il serait vraiment dommage de décevoir tous les espoirs portés par cette réalisation qui est réellement d'intérêt public.

**Alain PAILLOUS**



V. L.



# Des nouvelles du Foyer Rural

La fin d'année 2004 ainsi que le début de la nouvelle ont été marqués par une reprise des activités des différentes sections tant culturelles que sportives et par bon nombre de manifestations.

## Le concert de Noël



Le samedi 11 décembre en soirée, la Chorale du Foyer, sous la direction de son chef Pierre Tossou, a donné son traditionnel concert. Une assistance nombreuse et enthousiaste a pu l'apprécier en écoutant tour à tour des chants sacrés et des chants profanes très variés. Un Noël composé par Pierre Tossou a été particulièrement applaudi. Une agréable surprise nous était réservée en la prestation d'une chanteuse Mezzo qui n'était autre que Sophie Aragon, fille aînée de notre conseiller municipal. Accompagnée au piano par Pascale Monteil, elle interprétait des extraits de Bach, Schuman, Haendel, Verdi et Manuel de Falla. Les assistants furent séduits par ce concert, ce qui a déterminé 3 d'entre eux à rejoindre la chorale. Seul bémol : l'unique ténor aimerait bien partager la joie de chanter avec quelques acolytes de la même tessiture !

## La rencontre inter-associations

À l'occasion du début de l'année, le Foyer a souhaité faire connaissance avec toutes les associations domiciliées sur la commune et œuvrant dans le domaine socioculturel. Nous avons envoyé une invitation au siège de 32 d'entre-elles (il en existe près de 40 sur la commune). Nous avons reçu 17 réponses et 14 étaient présentes le jour de cette réunion, le dimanche 9 janvier entre 11 et 13 heures (voir liste dans l'encadré). Le but était de se rencontrer pour mieux se connaître. Je pense qu'il a été atteint car après une brève présentation de cha-

cune des associations présentes, l'ensemble des participants, Monsieur le Maire et un grand nombre de responsables du Foyer (administrateurs, responsables de sections), ont pu dialoguer, faire connaissance et quelque fois élaborer des prochaines rencontres. Pour privilégier ce moment d'échanges, nous avons volontairement réduit le moment des présentations en ne donnant pas la parole aux différentes sections du Foyer (17 sections sur 23 étaient représentées - bravo ! - leur activité en général bien connues était « lisible » dans les plaquettes *Foliolo* déposées à l'entrée de la salle).

La convivialité était bien présente surtout grâce à la qualité des échanges, l'écoute de chacun, et avec l'aide du verre de l'amitié.

## Nouvelle section

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de FRAG ce 1<sup>er</sup> janvier 2005. Son nom est un sigle signifiant : Foyer Rural Auzeville Gamers (de l'anglais gamer = joueur). Ses parents sont 2 jeunes d'Auzeville : David Le Du et Frédéric Arias.

Son but est de réunir les passionnés de jeux informatiques et d'organiser des soirées de joutes sur ordinateur (LAN parties).

## Les Aînés

Le club des Aînés est bien reparti après le



départ de ses anciennes responsables (voir le n°62 de la LNA). Chaque mardi après-midi, nos mamies et quelque trop peu de papy, se retrouvent dans la salle Elie Comminge. Belinda Boutaud, employée pour la circonstance par la Municipalité, anime ces rencontres avec le traditionnel loto et les goûters d'anniversaire. Elle est aidée par 3 bénévoles : Christine Aragon, Jacqueline Monchy et Odile Pomian. Elles se sont retrouvées pour un repas de fin d'année au restaurant de la Bergerie, ont partagé la galette des rois avec Monsieur le Maire et participeront à la grande sortie annuelle en mai ou juin prochain (où ? c'est la surprise !).

## La course Auzeville - Baziège

Le dimanche 16 janvier, par une belle matinée ensoleillée mais bien froide, s'est déroulée la traditionnelle course entre Auzeville et Baziège. Organisée par le CDSMR (Comité Départemental du Sport en Milieu Rural) et avec le concours des Foyers Ruraux d'Auzeville et de Baziège (ce dernier n'existe plus et a été remplacé par la municipalité de Baziège par une association nommée « Baze »). De nombreux bénévoles du CDSMR, du Foyer Rural, du groupe des cibistes de Muret, de la Prévention Civile se sont retrouvés dès 7 h 30 devant le Foyer. À 9 h 30 partaient 150 coureurs pour rejoindre Baziège au bout de 20 km. Cette course, homologuée dans le milieu sportif, compte des adeptes très forts : le premier a terminé en 1 h 10 avec une moyenne de près de 16 km/h ! Une seconde course de 8 km partait du pont de Pompertuzat, et dans le même temps, un groupe de 63 marcheurs partait aussi de ce pont pour une marche de 8,8 km.

À l'arrivée, la remise des prix a permis de récompenser les gagnants dans les différentes catégories de course, de marche et par tranche d'âges. Grâce à la publicité faite par Valérie dans ses divers cours de gym, le Foyer a reçu la coupe de la meilleure participation à la marche, avec 31 concurrents, ainsi que la coupe pour la plus âgée : Suzanne Olivier.

## Concert des jeunes

Et de cinq ! Voici donc la 5<sup>e</sup> édition du désormais traditionnel concert des jeunes, organisé par des jeunes, pour un public jeune. Bravo à tous ceux qui se sont investis dans l'organisation d'une telle manifestation. Bien sûr, le Foyer les a aidés en la personne de Maud et de tous les bénévoles et particulièrement les membres du Bureau. Toutes les précautions en matière de sécurité avaient été prises (agents de sécurité, protection civile) et nous n'avons eu aucun incident notable. Ce samedi 22 janvier au soir, nous avons donc reçu plus de 400 jeunes venus écouter et danser sur les musiques de 3 groupes différents : « Moite de Peau », de Toulouse avec des chansons fran-



çaises, « Kariosca » groupe local très applaudi avec le genre SKA-Musette,

enfin « Black Bombay » groupe plus connu sur la région avec du Reggae.

**Denis MONCHY**

**Assemblée Générale du Foyer  
Vendredi 18 mars 2005 à 20 h 30**

## Associations présentes à la rencontre inter-associations du 9 janvier 2005



*Rencontre des associations et du Foyer Rural le 9 janvier 2005*

### Associations

### Adresse

- Amicale Bouliste Auzevilloise ..... 6, chemin des coteaux
- Anciens combattants ..... 9, allée des Mimosas
- Club des Amis de la Bière ..... 8, allée de la Durante
- Comité Départemental du Sport en Milieu Rural ..... 17, allée du Pré Tolosan
- Défense du site et Qualité de la vie à Auzeville ..... 21, allée de l'Ermitage
- Expressions communication - sport - management ..... 5, chemin de Borde-Rouge
- Faire Face Ensemble (aide aux malades du cancer) ..... 16, chemin des écoles
- Harmonie (aide aux victimes de harcèlement moral) ..... 3, allée de la Pradine
- L'eau Vive (crèche parentale) ..... 2, allée de la Gerbière
- Paint Ball Passion ..... 19, route de Narbonne
- REMI (promotion des artistes du spectacle et des arts) ..... 18, allée d'Orion
- Team Tamalou (club de karting) ..... 13, allée des amazones
- Tres Minutos con la realidad (club de tango argentin) ..... 26, chemin del prat
- Union Francophone Internationale ..... 40, chemin de l'église

*\* Attention : la liste de ces associations n'inclut pas les sections du Foyer Rural*

# Des nouvelles du B.L.A.C.

**I**l se porte bien : chacun à son niveau essaie de faire pour le mieux.

L'école de basket (baby, mini poussins/es, poussins/es) poursuit son apprentissage tous les mercredis après-midi, et met en pratique le samedi, au travers des matchs, tout ce qu'ils ont appris à l'entraînement.

Les autres équipes de jeunes (benjamins/es, minimes garçons et filles, cadets) ont participé aux poules de brassage jusqu'aux vacances de Noël, afin de déterminer leur niveau de jeu, pour participer à la dernière phase du championnat qui a débuté en janvier.

Quand aux cinq équipes seniors (SG1, SG2, SF1, SF2, LOISIR) chacune, avec sa motivation, a fait en sorte de bien figurer dans les différentes compétitions. L'équipe LOISIR, assidue à ses entraînements tardifs du jeudi soir, trouve quelques adversaires pour étalonner sa progression.

Les équipes 2 garçons et filles évoluent dans le Championnat Départemental. Les deux équipes à mi-parcours, sont classées en milieu de tableau, encore quelques matchs, pour essayer de se rapprocher des premières places.

Les seniors féminines 1, et les seniors masculins 1, évoluent en Championnat Régional.

Ces deux équipes jouent leurs matchs à domicile au gymnase d'Auzeville le dimanche après-midi.

Ceux qui sont venus les applaudir ont pu apprécier leur jeu et leur enthousiasme. Ce n'est pas un hasard si l'équipe fille est seconde de son championnat, un seul match perdu depuis le début de la saison, contre les premières. Si tout se passe aussi bien pendant les matchs retours, une montée en Nationale 3 est possible, attendons la fin des rencontres... !!! Les garçons 1, après douze matchs sans défaite, viennent de chuter au troisième match retour à Castres. Un faux pas qui ne les empêche pas de garder la première place avec quatre points d'avance sur le second. Eux aussi ont une porte ouverte pour une montée en Pré-Nationale la saison prochaine.



*Séniors filles*



*Séniors garçons*

Rien n'est encore joué, mais il faut penser à ces éventualités, et le bureau aura dans les jours à venir à travailler sur ces hypothèses.

Travail déjà entamé, puisque le B.L.A.C. et la commission ont organisé le 19 décembre 2004 une soirée partenaires à Auzeville. De nombreux invités étaient présents, en particulier les responsables des deux municipalités, ce qui nous a permis de présenter nos premiers partenaires. Le groupe INOVANS, parrain de la soirée, HAKEA communication, STERIA, EURONET, AUSY, TOTAL, BELL'OMBRA, TROIS BRASSEURS... d'autres sont à venir.

Ce club de partenaires créé en septembre 2004 a surtout deux objectifs :

- aider le club dans sa politique de formation
- et faciliter les échanges dans le club et vers l'extérieur.

L'objectif permanent, étant de conserver et de valoriser les qualités des hommes et des femmes qui font notre club.

Le B.L.A.C. doit rester sérieux, attachant, familial et compétitif.

À vous de nous y aider car le B.L.A.C. c'est nous et c'est vous.

**Abdon CAUX**

# Musique népalaise au Foyer Rural

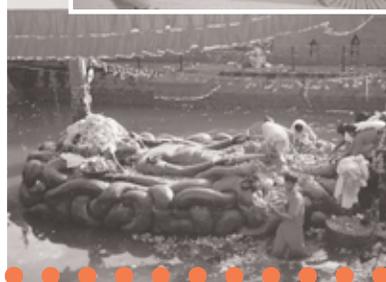
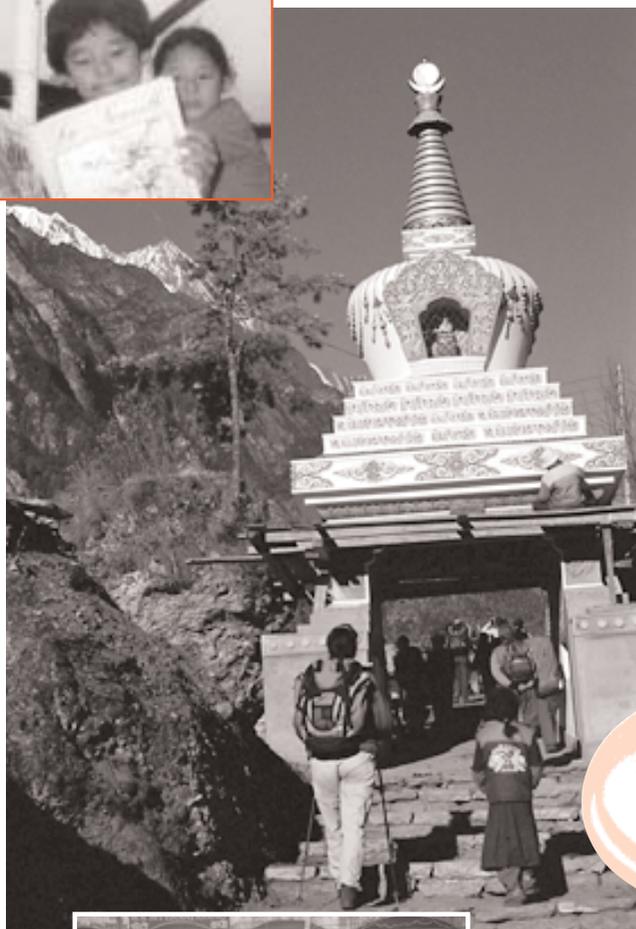


Le 13 janvier le Foyer Rural a organisé un concert de musique népalaise.

Le groupe « les Amis de BIJAYA » qui est composé de BIJAYA VAIDYA Sitar, créateur à Katmandou d'une école de musique gratuite pour enfants démunis afin de préserver la culture de son pays, RABIN LAL SHRESTRA tabla, professeur de musique, RAJENDRA LAL KARN percussionniste très populaire au Népal et GOPAL DEV flûtiste et compositeur, terminait par Auzeville sa tournée en France.

Ce groupe a permis à de nombreux Auzevillois et amis du Népal de découvrir les musiques populaires de ce pays, musique des rues, des montagnes et des collines qui font le charme du Népal et quelques morceaux de musique contemporaine.

Une occasion unique de découvrir, avec beaucoup d'émotion et de chaleur, à travers la musique, une partie de la culture népalaise et contribuer modestement à aider ce pays.



# Le Comité de Jumelage Auze

..... En voyage ! ..... En voyage ! .....

**N**ous sommes quinze à répondre à l'invitation de nos amis gallois pour un séjour au Pays de Galles et un voyage de trois jours en Ecosse du 23 au 30 Octobre 2004.

Après un accueil toujours aussi chaleureux à l'aéroport de Manchester et l'installation dans les familles, nous sommes le premier soir conviés à Chester, au concert très réussi des Hawarden Singers qui fêtent leur 50<sup>e</sup> anniversaire.



deux d'entre elles dont l'une est la plus petite d'Ecosse - production douze fûts par semaine - que nous avons appris ou revu ce que sont le maltage, le brassage, la fermentation, la distillation, les « pure ou single » malts, les blends et pour parfaire nos connaissances en la matière, l'ultime étape de la visite ; la dégustation...

Le troisième jour, notre voyage se poursuit par la visite d'Édimbourg. Bâtie sur un rocher volcanique, encadrée de collines, la capitale

Dès le lendemain matin, nous partons pour un voyage de trois jours en Ecosse. Cela est l'occasion de découvrir pour certains d'entre-nous ou de retrouver pour les autres, les magnifiques paysages de cette terre remplie d'histoire et de légendes, de vastes étendues sauvages, des collines boisées aux formes onduleuses, que l'automne et le soleil qui nous a suivi tout au long du voyage parent de mille lueurs brunes, vertes, cuivrées ou dorées.

vingt, existent toujours même s'ils sont cantonnés maintenant à un rôle de parade.

Vous comprendrez aisément que pour être digne de ce nom, il fallait que notre séjour en Écosse s'accompagne de visites de distilleries et il y en a beaucoup, cachées à travers le pays mais faciles à découvrir ! C'est dans

de l'Ecosse est dominée par son château qui abrite les bijoux de la Couronne écossaise datant du XV<sup>e</sup> siècle. De là, une vue superbe qui embrasse une grande partie de la ville. Beaucoup d'autres édifices historiques, le long du Royal Mile entre le château et le Holyrood Palace, résidence officielle de la reine en Ecosse, mais aussi beaucoup de vie dans la partie

C'est à Pitlochry, petite ville pittoresque blottie au cœur de l'Ecosse au milieu de la verdure et de la brume matinale des montagnes Grampian que se situe notre hôtel.

Après un excellent dîner, un verre au pub et une bonne nuit de sommeil, nous voici repartis le lendemain, pour la visite de Blair Castle. Situé à onze kilomètres au nord de Pitlochry, ce château disposé autour de son donjon est du XIII<sup>e</sup> siècle, est somptueusement meublé et de nombreux portraits de famille y retracent trois siècles de généalogie. La reine Victoria fit ici un séjour de convalescence en 1844 et accorda à ses propriétaires, les ducs d'Atholl, l'autorisation de posséder une armée privée. Les Atholl Highlanders, au nombre de quatre-





# ville - Broughton & Bretton

..... En voyage ! ..... En voyage ! .....

moderne de la ville où les magasins et les pubs abondent. Les restaurants aussi : on peut y goûter le légendaire haggis, drôle de petit paquet que l'on vous sert fumant. Non, ce n'est pas un oiseau, simplement un plat traditionnel écossais dont les ingrédients sont de la panse de brebis, du mou, du foie et du cœur du même animal, du bœuf, de la graisse de rognon, de la farine d'avoine, des oignons, diverses épices, du poivre et du sel. Certainement peu diététique mais à tester. Certains d'entre nous l'ont fait !

Après l'Ecosse, le lendemain, un peu d'instruction civique avec la visite du Flintshire County Council, (les « County Council » sont un peu les

équivalents de nos Conseils Généraux), et l'après-midi nous nous retrouvons tous invités autour d'un délicieux thé et de pâtisseries typiques faites maison.

Croyez-vous que cela se termine ici ? Pas du tout ! La journée suivante, nos amis nous conduisent découvrir la région du Snowdonia. Merveilleux !

Dans ce parc national, des paysages variés : forêts de pins, lacs, gorges pentues, carrières d'ardoise, c'est une destination très populaire avec ses espaces sauvages pour la grimpe et la randonnée. En son cœur, le mont Snowdon, le point culminant d'Angleterre et du Pays de Galles

(1 085 m). Il paraît qu'il est très rare de voir son sommet, pour cause de mauvais temps et pourtant ce jour-là, il resplendit dans la lumière.

Après une très sympathique soirée d'adieu, notre dernière journée est réservée aux ultimes achats et aux préparatifs de nos bagages. Retour vers la France...

Merci à nos amis Gallois de nous avoir si gentiment reçus et de nous avoir permis de découvrir de si belles choses. A bientôt de les accueillir parmi nous.

Anne-Marie HAUDECŒUR

## Projets pour 2005

### Séjour des gallois à Auzeville 19-26 mai 2005

Une quinzaine de nos amis gallois séjourneront parmi nous du 19 au 26 mai. Comme l'an passé le groupe comportera une dizaine d'artistes d'art qui participeront à l'Exposition de Créateurs d'Art organisée par l'Association REMI des 21 et 22 mai. Tous ceux qui ont visité l'exposition en 2004 se souviennent de la qualité des créations proposées par nos amies d'outre-manche. Je tiens à remercier le Président de l'Association REMI, Monsieur Boutaud, d'avoir bien voulu accueillir nos amis, créant ainsi l'occasion d'une sympathique et fructueuse collaboration. Une excursion de trois jours, probablement du 23 au 25 mai, au Pays Basque ou en Périgord sera organisée pour nos amis gallois accompagnés de quelques auzevillois.

### Visite du BADG (Broughton Amateur Dramatic Group)

Ce dynamique et sympathique club de théâtre s'était déjà produit à Auzeville en 2001 et nous avait interprété une « pantomime » de leur composition

« Santa Claus in Space » qui avait bien réjoui l'assistance et avait recueilli de chaleureux applaudissements. Au nombre de 18 à 20, ils viendront probablement au mois d'octobre, à l'occasion de la fête de notre commune pour nous interpréter une autre « pantomime » de leur création sur le thème de Robin des Bois. Il n'est pas indispensable de comprendre parfaitement l'anglais pour apprécier le spectacle qui repose beaucoup sur le mime, les costumes et la musique. Si ce projet se réalise nous espérons que vous serez nombreux à venir les applaudir à nouveau. Nous projetons à leur intention une excursion de deux jours dans les Pyrénées.

Je rappelle que le **Comité de Jumelage** est ouvert à tous ceux qui s'intéressent aux **échanges culturels et linguistiques**

et qui sont prêts à héberger des jeunes ou des adultes pendant quelques jours, à charge de réciprocité.

Nos amis gallois nous ont fait part d'un projet à notre intention, l'objectif serait **la visite de la ville de York et de quelques beaux jardins de châteaux**. Mais le projet n'est pas encore finalisé et la date n'a pas été arrêtée.

Le président, B. SABOUREAU



# Communiqué de l'association REMI

**C**haque année vous le savez, REMI vous propose une exposition des créateurs d'artisanat d'art. En 2004, au mois de mai, vous avez pu apprécier la qualité et la diversité des créations de nos artistes. Et vous avez sans doute remarqué aussi que pour cette 7<sup>e</sup> exposition, nous avons eu le plaisir de recevoir nos amis artisans du pays de Galles, invités par le comité de jumelage avec Broughton & Bretton à Auzeville. De part et d'autre, des liens se sont créés entre artisans. Échange de culture dans la convivialité constante et la bonne humeur de tous. Entente cordiale oblige !



C'est donc avec un plaisir réciproque que la 8<sup>e</sup> Exposition des Créateurs d'Artisanat d'Art recevra nos amis du beau pays de Galles.

Nous comptons bien évidemment sur votre présence durant ces deux jours de mai, les 21 et 22 - plein de nouvelles créations s'offriront à vos yeux. Même les enfants seront ravis, une super animation les attend le dimanche 22 mai.

**Le Président,  
Michel Louis BOUTAUD**

## Soirée Énergies Renouvelables au Foyer Rural

**L'**Association de Défense du Site et de la Qualité de la Vie d'Auzeville a organisé le 17 décembre, dans les locaux du Foyer Rural une soirée consacrée aux énergies renouvelables pour les maisons individuelles ou bâtiments plus importants et aux critères à prendre en considération lors d'une construction neuve.

Près de 65 personnes sont venues écouter les conférenciers, se documenter et, pour certains, faire part de leur expérience personnelle.

L'ADEME\* Midi-Pyrénées avait mis à notre disposition une exposition d'une vingtaine de panneaux sur le thème choisi. Les écoles primaires ont eu la possibilité de venir voir cette exposition.

La soirée a été divisée en plusieurs parties distinctes. Tout d'abord un exposé par Madame Laure Barthélemy-Blanc représentant l'Ademe sur les énergies renouvelables, la situation dans divers pays, les possibilités de crédits. Une discussion a clôturé

cette intervention afin de préciser certains points.

La deuxième partie était plus technique car il s'agissait des critères à prendre en compte pour réaliser une construction économe. Monsieur Sellé, ingénieur au CNES a mis en évidence les choix d'orientation, le type de construction, la qualité des matériaux et l'isolation qui permettent de satisfaire au mieux aux diverses options possibles. Il s'agit toujours d'un compromis entre diverses possibilités.

Enfin, une troisième partie, présentée par M. Charneau de Castanet, montrait la réalisation d'une construction écologique auto-construite (que l'on peut visiter sur rendez-vous) aménagée en tenant de nombreux critères plus sophistiqués. Il s'agit là d'un haut de gamme qui nécessite de solides connaissances et un engagement personnel très conséquent.

Cette soirée a semblé satisfaire une grande partie de l'assistance. Elle se

termina fort tard autour d'un pot amical.

Nous ne prétendons pas répondre à tous les problèmes et nous rappelons que l'Espace Info de Ramonville est à votre disposition pour vous conseiller dans vos choix et vous donner des renseignements divers. Si vous voulez pouvoir discuter de ces questions pour un problème personnel vous téléphonez au 05 61 73 38 81, adresse 1 allée des Dahlias à Ramonville.

Ce fut une soirée très instructive, enrichissante qui, nous l'espérons, vous a apporté quelques éclaircissements et des éléments de réponses aux questions que vous pouvez vous poser.

**G. KHIN - J. LAUZERAL**  
Association de Défense du Site  
et de la Qualité de la Vie à Auzeville



\* ADEME : Agence de  
l'environnement et de la  
maîtrise de l'énergie



# Quantité d'avis pour la qualité de vie

L'assemblée générale de l'Association de Défense pour le Site et la Qualité de Vie à Auzeville s'est déroulée dans une ambiance studieuse et conviviale le 17 novembre 2004.

**L'**un des moments forts annuels d'une association se situe dans son assemblée générale. Pour 2004 celle-ci a rassemblé une assistance très attentive, de l'introduction faite par le président Jean-Paul Denier jusqu'à l'évocation des diverses difficultés et problèmes rencontrés dans notre village.

La place des aînés dans la commune a été évoquée et les derniers développements permettent d'espérer qu'un relais efficace se mette en place rapidement après les départs regrettés de M<sup>lle</sup> Bonnal et de M<sup>mes</sup> D. Levade et J. Touja.

Le bâtiment de la Durante, dans le parc, sera rénové pour en faire une salle des fêtes très attendue par le Foyer Rural. Nous regrettons que l'alternative d'un bâtiment neuf modulable sur un terrain permettant une extension ultérieure n'ait pas été étudiée comparativement comme nous l'avions proposé.

## Se déplacer mieux !

Les grands problèmes du sud-est toulousain continuent d'affecter l'environnement du village, plus particulièrement la circulation et les transports qui présentent d'énormes besoins, suite à des retards accumulés depuis des décennies.

Le PDU (Plan de Déplacement Urbain) de l'agglomération toulousaine est une nouvelle fois reporté d'un an. Toulouse devient ainsi le mauvais élève national en matière de déplacement.

Des villes plus modestes ont su élaborer leur PDU dans les temps impartis et réaliser de solides structures de transport en commun

grâce au choix judicieux et fréquent du tramway.

Des doutes apparaissent et des interrogations se font jour sur la pertinence des choix et du calendrier du SMTC.

Le projet de TCSP (Transport en Commun en Site propre) de la RN113 a révélé une demande très forte d'un tramway en lieu et place du bus qui paraît obsolète, inefficace et non-attractif. Un fort mouvement de contestation s'est aussi créé de la part des riverains de Castanet à cause du tracé retenu par la mairie. Les associations locales présentent des contre-propositions étudiées et travaillées depuis plus de un an, souhaitant les présenter à la mairie et être entendues.

L'accès de l'autoroute à Castanet a été une nouvelle fois évoqué comme solution pertinente à l'encombrement de la circulation, ainsi que la nécessité de la déviation de Castanet.

## Halte aux augmentations !

La collecte des ordures ménagères et son coût en augmentation constante et non maîtrisée ont été une nouvelle fois abordés. C'est un sujet récurrent et toujours d'actualité. Inquiétude également sur l'assainissement, après la prise de cette compétence par le Sicoval, son coût suivra-t-il la courbe ascendante constante de la collecte des ordures ménagères ?

La prise de compétence récente de l'eau par le Sicoval soulève également de nombreuses questions et des craintes. Le dessaisissement continu des pouvoirs des mairies entraîne un affaiblissement de

celles-ci au profit d'une insidieuse prise de pouvoir par le Sicoval devenant une Super-Mairie anonyme et de moins en moins accessible aux citoyens et sur laquelle ils n'ont aucune prise.

Sur le projet de ZAC du Pont de Bois, suite aux dernières réunions avec la mairie, des solutions satisfaisantes pour les riverains semblent enfin émerger.

Quant aux nuisances aériennes, le flou artistique entretenu continue d'imprégner les rencontres entre décideurs. Mais le bruit agresse toujours plus de 100 000 habitants de l'agglomération toulousaine. Le choix d'un deuxième aéroport semble incertain, mais les nuisances demeurent. La question des risques industriels a été abordée avec le devenir du SPPPI (Syndicat Permanent pour la Prévention des Problèmes Industriels) qui semble reprendre des initiatives avec une programmation de réunions.

C'est à l'unanimité que l'assemblée a approuvé le rapport moral, le rapport financier et renouvelé sa confiance au bureau actuel. Puis le pot de l'amitié, autour d'une excellente blanquette, a permis de continuer la réflexion et l'échange de nouvelles du village.

**G. KIHN et Ph. MÉROC**

« La valeur d'une idée n'a strictement rien à voir avec la sincérité de l'homme qui l'exprime ».

Oscar Wilde

Rubrique de la pensée libre, non obligatoirement consensuelle, le FORUM se conjugue au subjectif parfait et même à l'imparfait du subjectif. Autant de paires d'yeux que de regards différents sur la vie et les choses qui passent ici à Auzerville. Vous n'êtes donc pas obligé de tout lire, des articles vous irriteront peut-être, c'est la règle du jeu.

Plus surprenant encore : vous pouvez écrire et être publié si vous le souhaitez ! Les lettres anonymes vont au panier (mais la signature d'un article peut, si nécessaire, ne pas figurer). Pas de polémique gratuite, encore moins d'attaques personnelles. Pour les cas litigieux, faites confiance au pluralisme, à l'expérience et même à l'intelligence du Comité de rédaction.

**Notre devise : « Hérissons, parfois ; respectons toujours ! »**

## Des élus se mobilisent pour une meilleure circulation

Le 23 juin 2004, une délégation composée de Jean-Paul Denier et Daniel Lelarge pour la Coordination et de représentants des élus : Louis Bardou conseiller général du canton de Castanet et Nestor Llatser, représentant Alain Sérieys maire d'Escalquens et Pierre Cohen député maire de Ramonville, a été reçue par Gilles Robin, Conseiller du Ministre des Transports.

Le Conseiller a admis qu'après la précédente rencontre qui avait aussi réuni l'association et des élus le 26 mars 2003, la réflexion avait bien progressé au Ministère, et que celui-ci pouvait envisager de répondre favorablement aux demandes exprimées, mais à la condition expresse que ces demandes soient relayées par des élus locaux représentant un nombre conséquent de citoyens.

### Deux demandes fortes

Les élus de retour dans notre sud-ouest se sont donc attachés à la tâche, et ont pris un certain nombre d'initiatives. Ils ont ainsi décidé de faire une lettre commune au Ministère, proposée à la signature d'autres élus, lui exprimant directement deux demandes :

- Une actualisation des études de circulation, et notamment celles réalisées par le CETE du Sud-Ouest : Échangeur du Palays, Étude de trafic (septembre 1999), Échangeur du Palays, hypothèse d'un recul du péage (octobre 1999). Ces études en effet ne prenaient pas en compte les importants travaux de l'échangeur du Palays qui étaient pourtant déjà décidées à ces dates.

- Un questionnement du Conseil d'État sur la recevabilité d'une augmentation limitée de certains tarifs de l'A61 en contrepartie de la réalisation d'un échangeur à la hauteur de Castanet avec un déplacement vers l'est du péage actuel du Palays. Cette question a été suggérée par l'étude du Professeur Terneyre (mai 2000), ancien doyen de la Faculté de droit de Pau qui a déjà pro-

posé un texte d'interrogation que possèdent vos Services.

Il est aussi rappelé dans cette lettre que :

« Le déplacement de péage peut être financé par des services nouveaux rendus aux usagers et non par des collectivités publiques. »

« En sus des dispositions concernant les aspects routiers et autoroutiers, les collectivités publiques locales et régionales s'impliquent fortement dans le développement des solutions complémentaires, basées sur des transports en commun efficaces et attractifs, de type métro ou TCSP (Transports en Commun en Site Propre). »

### Des élus représentatifs, solidaires et volontaires

Dans un premier temps, ce sont les maires des communes de Ramonville, Saint-Orens, Castanet et Escalquens qui ont pris leurs responsabilités, immédiatement suivis par le maire de Revel, intéressé par le passage à Saint-Orens, et le maire d'Auterive qui préférerait

que les habitants des coteaux ne rejoignent pas tous la RN20... Ces communes rassemblent plus de 53 000 personnes.

Dans un second temps, L. Bardou et A. Maury, les conseillers généraux de Castanet et de Montgiscard ont proposé et fait adopter le 2 décembre un vœu par l'ensemble du Conseil Général sur les mêmes positions. Et avec P. Pignard conseiller de Toulouse X, également cosignataire de la lettre, ce sont plus de 93 500 personnes représentées.

Enfin P. Cohen a posé une question orale dans le même sens à l'Assemblée Nationale le 21 décembre. Avec son collègue P. Lemasle également cosignataire de la lettre, ils représentent près de 260 000 habitants dans leurs deux circonscriptions.

Il nous paraît très probable qu'un bon nombre de maires d'autres communes rejoindront ce mouvement d'ensemble, et nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites de cette action solidaire.

Et si certains souhaitent prendre connaissance de l'un ou l'autre des textes évoqués (lettre, vœu, question orale...), c'est avec plaisir que nous les leur ferons parvenir...

**J. Paul DENIER**

# Un tramway nommé désir

Une conjonction de coordination

## Les associations se mobilisent pour le TCSP « Transport en Commun en Site Propre » sur la RN113

Des citoyens de Ramonville, Auzerville et Castanet se sont réunis le 30 novembre 2004 à Castanet pour aborder les problèmes de circulation et de transports. Certaines personnes étaient là à titre individuel, la plupart représentaient différentes associations du sud-est toulousain : Coordination Circulation Sud-Est, UFC - Que Choisir, Association de Défense du Site et de la Qualité de Vie d'Auzerville et pour Castanet : Association de Vigilance

sur les Transports en Commun (AVTC), Association Mieux Vivre à Castanet (AMVC), l'Association Rabaudy Grande Borde (ARGB), l'Association Observatoire, les comités de quartier des Fontanelles et Côteaux Sud-Vic et des membres du groupe TCSP.

Le débat a été riche, constructif, animé et plein de passion puisqu'il a débouché sur un large consensus pour affirmer qu'il est maintenant grand temps d'agir sur ces sujets et que le statu quo qui dure depuis tant d'années sur plusieurs éléments-clés (TCSP, déviation...) ne peut plus continuer sous peine de voir se dégrader gravement notre qualité de vie et s'étouffer la vie économique du Sud-Est toulousain.

## Un tramway sur la RN 113 !

L'ensemble de l'assemblée a été d'accord pour affirmer la nécessité d'un transport en commun efficace, capable d'avoir un impact réel sur la circulation automobile. Dans l'esprit de tous, ce transport en commun efficace doit être une ligne de tramway ou d'un matériel équivalent de Labège-Innopôle à Castanet avec connexion au métro à Ramonville-Buchens. La grande majorité des associations présentes préconisent l'implantation de cette ligne de transports en commun sur la RN 113 avec un traitement particulier du centre historique de Castanet afin d'y préserver notamment l'activité économique. Une proposition est le passage en une ligne unique avec croi-

sement aux stations, les places de parking perdues étant remplacées à proximité immédiate (Ormes, nouvelle Halle,...).

Il a également été affirmé la nécessité d'une déviation de Castanet dans les plus brefs délais. Une solution pourrait être le passage par Rabaudy avec couverture de la déviation lors de la traversée du futur parc de Rabaudy afin de minimiser les nuisances. Tous ont également réclamé la création d'un échangeur sur l'autoroute à Castanet avec recul du péage.

Dans l'esprit de chacun, ces propositions forment un plan cohérent et c'est seulement en agissant énergiquement à la fois sur les aspects Transports en Commun et routiers que le Sud-Est toulousain pourra éviter la paralysie routière qui menace les personnes qui y habitent et celles qui y travaillent.

J. P. DENIER  
et G. KIHN

**Le Comité de Rédaction de la Lettre d'Auzerville, réuni le 8 février 2005, a décidé de ne pas poursuivre les échanges sur la laïcité dans les prochaines parutions de la Lettre d'Auzerville.**

## Mise au point

Dès le début de la parution de *La Lettre* nous avons demandé que soient exclus de cette publication tous articles traitant de politique, de religion ou de syndicalisme. Nous savions pertinemment qu'à un moment ou un autre de tels sujets entraîneraient une polémique. Nous n'avons pas été entendus.

Nous n'avons jamais pris l'initiative d'articles qui pouvaient heurter la sensibilité des croyants, mais nous avons répondu à des articles qui, à notre avis, n'avaient pas leur place sur un journal édité sous

la responsabilité de la municipalité mais relevés du journal paroissial.

Dans le numéro 62 de la *Nouvelle Lettre* le Père Olivier de Gernay a écrit un article sur la laïcité.

Nous respectons sa position mais nous ne pouvons accepter que l'on déforme nos propos, et d'autre part certaines considérations nous interpellent et appellent de notre part une mise au point.

Nous ne reviendrons pas sur le contexte historique à l'origine

de la loi de 1905 ni sur la notion de laïcité dont la naissance est bien antérieure.

La laïcité n'a jamais envisagé un cloisonnement entre les catégories de personnes de pensées philosophiques ou religieuses différentes, bien au contraire, elle assure à tous la liberté de pensée et de croyance, elle garantit un libre exercice des pratiques.

Parler de sphère privée signifie simplement que la religion est un problème de conscience individuelle ou familiale mais

cela n'a jamais signifié vouloir interdire l'exercice de la foi ; pourtant, des rumeurs circulent que, bientôt, pour pratiquer, les croyants devront se cacher. C'est plus que ridicule c'est stupide.

Prendre, pour étayer une thèse, des exemples de régimes de type dictatorial ne nous paraît pas adapté à la société française. Tous les extrémismes, de droite ou de gauche, sont néfastes pour l'ensemble des libertés et pas seulement pour la liberté religieuse. Quelle différence peut-on faire entre l'intégrisme musulman et un certain intégrisme catholique ou protestant américain qui

sert de fer de lance à la guerre en Irak, en invoquant Dieu et le rôle d'un peuple élu ?

La science d'autre part n'a jamais eu la prétention d'apporter des réponses à toutes les questions. Elle essaie de résoudre des problèmes, apporte certaines solutions, et ouvre souvent vers des questions plus complexes. Elle travaille dans le rationnel. Les religions sont de type irrationnel et font appel à la croyance, à la foi. Il est toutefois incontestable que technologie et sciences ont amélioré la vie des hommes.

Nous n'avons jamais affirmé qu'une philosophie, une opinion, était supérieure à une autre mais que la laïcité était un des garants de la liberté d'opinion, de religion et qu'elle imposait le respect de l'autre

La question du voile pose un problème plus complexe car elle touche à des points divers :

- d'une part la neutralité de l'école : l'école doit rester le lieu de l'apprentissage du savoir, de la connaissance. Elle doit contribuer à former des citoyens libres et responsables, doit chercher à développer le sens critique et ceci sans discrimination sociale.
- d'autre part l'intégration d'une culture et d'une religion très différente de notre civilisation judéo-chrétienne. Il ne faut pas oublier que pour les groupes extrémistes « la loi religieuse est au dessus de celle de la République, le voile est un étendard politique à hisser dans les écoles ». Peut-on admettre ce refus des lois de notre République ?
- enfin le voile ne cache t-il pas autre chose !... Une certaine mise sous tutelle de la femme !... Lisez à ce sujet le livre de Leila Babés : *Le voile démythifié*.

En fait cette simple question du voile pourrait bien être l'arbre qui cache la forêt ? On voit apparaître de la part de certains lobbies et groupes de pression d'autres revendications : jours d'absentéismes

pour cause religieuse, contestations de certains cours, demandes d'adaptation de la vie scolaire etc. C'est la remise en cause de cet espace de neutralité que représentait l'école qui est visé.

Il est à noter que les grandes religions n'étaient pas favorables à la mise en place de cette loi de mars 2004.

En fait c'est la notion de laïcité qui est menacée. Depuis un certain temps se développe le concept de « laïcité ouverte » et M. Sarkozy, Ministre de la République, déclare ouvertement la nécessité « d'adapter » la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905.

La défense de la laïcité devrait être l'affaire de tous. Puisqu'il y a plusieurs types de foi coexistants dans notre société, la seule façon de vivre ensemble est de s'organiser de telle sorte que la foi ou les croyances ne débordent pas sur la vie publique. Hélas, souvent, en matière de foi, certains croyants, persuadés que la leur est la meilleure et la seule valable, ne raisonnent pas et voudraient pour eux une place prépondérante.

La laïcité ne lèse personne mais elle gêne beaucoup de monde puisqu'elle empêche d'empiéter sur les autres. De même elle ne peut être découpée en tranches suivant les desiderata de chacun. Une bonne partie des croyants s'en accommodent fort bien. Nous ne sommes pas sûrs qu'il en soit de même pour la hiérarchie.

Que les religions soient ou non un phénomène « transitoire ou accessoire » n'est pas dans nos propos. Depuis la nuit des temps l'homme se pose la question du sens de son existence et de son devenir, mais l'histoire nous montre le rôle, souvent néfaste, que les religions ont joué et jouent encore.

Enfin il ne faudrait pas mélanger laïcité et politique. Si des lois déplaisent à certains croyants, nous nous permettons

de rappeler qu'elles ont été votées par une assemblée nationale comptant des représentants élus de toutes tendances.

D'autre part, l'intégration d'une population est un problème de société ; elle est liée à des conditions économiques, sociologiques, mais aussi culturelles mais pas directement à la laïcité.

En France, les religions peuvent être pratiquées en toute liberté, les atteintes à certaines agissements sont venues justement d'intégristes qui ne supportent pas qu'une loi républicaine soit librement appliquée. Est-ce cela la tolérance ?

En ce qui nous concerne, nous n'avons jamais rien demandé d'autre que le respect intégral de cette laïcité, et si nous sommes intervenus à plusieurs reprises ce n'est justement que pour rappeler la nécessité de cette logique que certaines personnes bien intentionnées sem-

blaient oublier. Nous ne pouvions accepter que l'on déforme nos propos, car nous sommes respectueux des autres, pourtant nous sommes traités de sectaire, parce que nous voulons simplement le respect d'une loi et, ironie, justement, par ceux qui ne souhaitent que la transgresser.

Personne à Auzeville ne cherche à effacer toutes traces de religions mais nous distinguons deux domaines, celui de la société civile laïque et celui des croyances et de la foi. Ils doivent rester séparés dans l'intérêt de tous. C'est la seule demande que nous avons adressée et nous considérons qu'il est de la responsabilité de la municipalité de respecter et de faire respecter les lois de la République. Note : Leila Babés, Franco-algérienne, professeur de sociologie des religions à l'Université catholique de Lille.

**Pour le groupe laïque :**  
**G. KIHN - J. LAUZERAL**

## Pour prendre conscience

*Femme blanche, cheveux blonds et yeux bleus, catholique pratiquante cherche du travail à Auzeville.*

Les demandes d'emploi du télex n°226 du 18 octobre 2004 où l'on justifie son origine ou sa couleur de peau, pour demander du travail à Auzeville, me paraissent inadmissibles. Je voudrais simplement, en évitant toute polémique, évoquer ce problème douloureux de la diffrérence en France. Il faut savoir qu'aujourd'hui travailler, se loger, voire même obtenir un papier administratif relève d'un vrai parcours du combattant pour quelqu'un qui n'a pas la peau

blanche. Je comprends que ces personnes, à force de se faire claquer la porte au nez, se sentent obligés de le signaler pour demander le droit le plus élémentaire, c'est-à-dire travailler. Mais pouvons-nous accepter ce genre de pratiques. Ces annonces révèlent un problème dont il me semble important de prendre conscience, pour permettre à tout un chacun de garder sa dignité, quelles que soient ses origines.

**Marly Triboulet**

# Calendrier annuel des manifestations à Auzeville

Manifestations	Date	Organisateur
Concert des Jeunes	Janvier	Foyer Rural
Course Auzeville-Baziège	Janvier	Foyer Rural- CDSMR
Contes et Poésies au coin du feu	Mars	Commission Animation et Vie Locale
Carnaval des enfants	Mars	Foyer Rural
Soirées CEnologie	1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> trimestre	Asso. de Défense du Site et de la Qualité de la Vie
Rencontres Cinéma	Mars/Juin/Octobre	Association REMI
Salon des Amis de la Bière	Mai	Association « les Amis de la Bière »
Salon des Créateurs d'Art	Mai	Association REMI
Fête de la Saint Jean	Juin	Commission Animation et Vie Locale
Démonstration de modélisme naval	Juin	Foyer Rural
Exposition dessin	Juin	Foyer Rural
LAN Party	1 <sup>er</sup> semestre	Foyer Rural
Jour de Fête et Vide Grenier	1 <sup>er</sup> dimanche d'Octobre	Foyer Rural
Soirée Castagnade	Novembre	Commission Animation et Vie Locale
Salon d'Hiver	Novembre/Décembre	Commission Animation et Vie Locale
Marché de Noël	Décembre	Commission Animation et Vie Locale
Concert de Noël	Décembre	Foyer Rural

## Ce ne sera pas un article mais juste des vœux. Quelques phrases à méditer...

**J**anvier c'est la période des vœux, des souhaits, des résolutions. Alors voici quelques phrases à méditer :

À la fin du mois de décembre 2004, un événement sans précédent le Tsunami a balayé toute une partie de l'Asie et de l'Océan Indien faisant des dizaines de milliers de morts.

J'ose espérer que cette catastrophe nous a fait prendre

conscience, encore un peu plus, de la détresse humaine qui règne sur une grande partie du monde.

Que ce drame de l'Asie qui suscite un élan de générosité sans précédent nous ouvre les yeux.

Il y a tous les jours, dans le monde, 14 000 enfants qui meurent de faim (5 millions par an, soit l'équivalent de « 15 Raz-de-marée », en ne comptant que les enfants) et on estime à 825 mil-

lions le nombre de personnes souffrant chroniquement de la faim. 20 millions de bébés naissent chaque année en insuffisance pondérale dans les pays en voie de développement - source FAO -

**Nathalie OULIÉ**

# Numérique, numérique, je veux l'avoir et je l'aurai...

par michel louis boutaud

**N**apoléon disait : « Un plan vaut mieux qu'un long discours ». Et moi je vous dis : « Un dessin humoristique vaut mieux que 30 000 mots ! »

Voici donc ce dessin qui illustre parfaitement bien l'état dans lequel on peut se trouver lorsque l'on veut investir dans du matériel audio-visuel aujourd'hui.

Mais au fait, on commence par quoi ? La télévision ? Oui la télé ! Ça révolutionne pas mal dans ce domaine : Écran Plasma (car on ne dit plus téléviseur, mais écran plasma, c'est plus tendance), Écran LCD ? Deux technologies différentes pour le même résultat : écran plat, pour émissions aussi plates ; le film du dimanche soir avec bandes noires en haut et en bas de l'image, mais en plus grand sur vos écrans PLASMO-LCDO. Rigolo no ? Mais ce n'est pas tout :

l'image qualité numérique au succès foudroyant rentre insolemment dans tous les foyers via la prise de votre téléphone ! Plus besoin d'antenne parabolique pour regarder vos programmes préférés. Lancement prévu en mars 2005 ! La TNT, télévision numérique de terre. À ne pas confondre avec l'explosif du même nom. Votre antenne râteau actuelle suffira en branchant sur votre télé un décodeur pour profiter de la qualité numérique des chaînes nationales et une bonne trentaine d'autres chaînes, plus des chaînes payantes. Vaste programme du CSA qui s'étendra jusqu'en 2007 couvrant une population d'environ 80 %. Mais alors, les 20 % restant ? Et bien c'est simple : gardez votre antenne râteau !

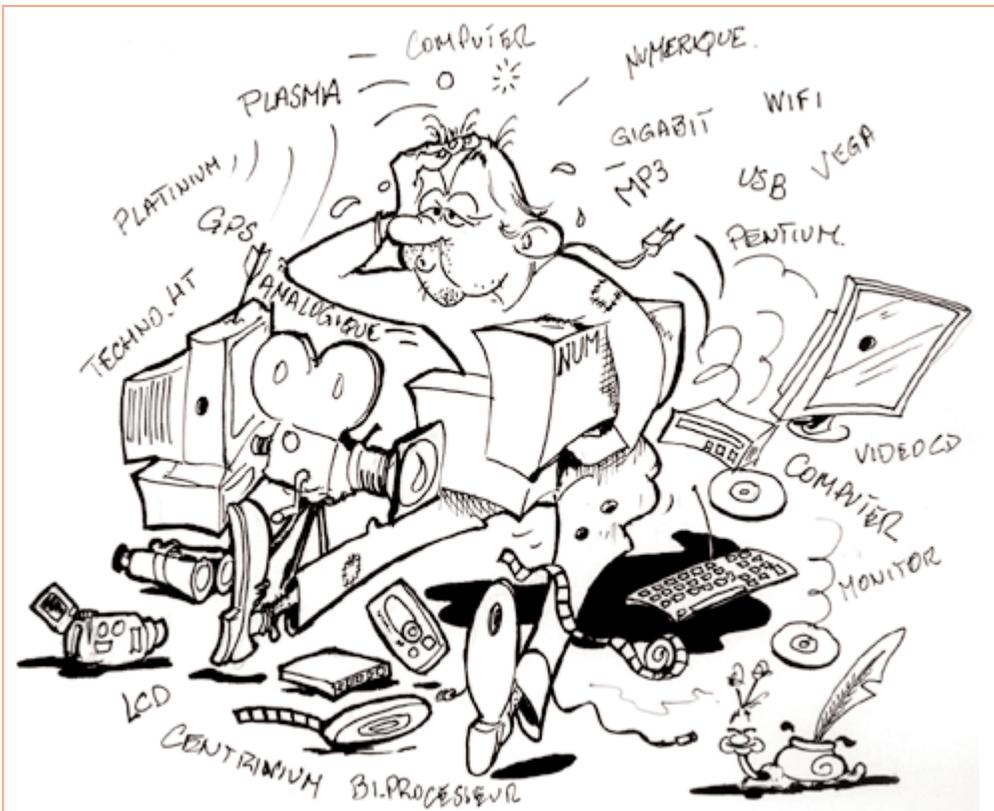
Résumons-nous  
Pas si simple de choisir ! Le câble, la

parabole et maintenant la TNT. D'ici que demain ils nous sortent un téléphone portable... C'est déjà fait ! Sur votre portable vous avez déjà internet, photo numérique, image vidéo, émission télé, percolateur et bientôt... sans câble, sans parabole et sans TNT et sans *déconneur*, retransmission des chaînes internationales en 3D sur vos écrans Plasmis (euh... ma) ! Redevenons sérieux : le numérique a un coût, hélas.

Renseignez-vous bien auprès des serveurs avant d'investir.

Et le cinéma dans tout ça ? Ne vous tracassez pas. Le cinéma numérique arrive, c'est pour bientôt. Nous en reparlerons, très sérieusement, promis.

En attendant, bon choix !



# L'improvisation : un art qui prend racine à Auzeville

par Yolaine et Arnaud DENIER

En effet, l'improvisation a débarqué dans notre petite commune à l'ENSAT, puis au lycée agricole : une petite révolution artistique. Et c'est pour vous la faire partager qu'un spectacle d'un genre nouveau se tiendra le vendredi 11 Mars à 20 h 30 dans la salle du foyer rural.

**« Amenez un mot ou un objet insolite, les comédiens en feront un spectacle. »**

Ce slogan pourrait résumer le programme de la soirée proposée par la troupe des IMPRO-CIBO composée d'élèves ingénieurs de l'ENSAT, et par la troupe de la LICOrn, qui compte elle aussi des Auzevillois dans ses rangs.

Un « match d'impro » consiste en l'affrontement de deux équipes composées de six improvisateurs et d'un entraîneur, le coach. Un arbitre et ses assistants veillent à ce que le jeu se déroule selon le règlement. Les thèmes et les catégories sur lesquels vont s'affronter les 2 équipes varient: western, rimé, comédie musicale, théâtre de Marcel Pagnol, avec objet,... Au public de les départager en votant pour l'équipe qu'il a préférée après chaque improvisation.

**Quelle idée géniale, tabarnak !**

Dans les années 60 et 70, plusieurs troupes ou compagnies théâtrales se sont intéressées au théâtre d'improvisation et chacune y est allée de sa recherche pour mettre l'improvisation à l'avant-scène. Plusieurs formules sont alors proposées, mais l'improvisation théâtrale telle qu'on la pratique vient du Québec. Elle se pratique dans une aire de jeu rappelant une patinoire. Ce sont deux comédiens québécois, Robert Gravel et Yvon Leduc, qui ont eu l'idée de combiner le théâtre et les patinoires de hockey en 1977 pour faire patienter le public lors des mi-temps. En 1980, l'improvisation a conquis la France, la Belgique, la Suisse, bref de nombreux pays européens. En 1982, Radio-Québec dif-

fusait tous les matchs d'improvisation. Depuis, de nombreux jeunes et moins jeunes s'adonnent à cette activité qui suscite passion et divertissement, et l'on compte désormais plusieurs ligues, c'est-à-dire plusieurs équipes, dans la région toulousaine.

**Mais, au fait, nous ne nous sommes pas présentés !**

La LICOrn est issue de l'Association appaméenne des Centres d'Accueil du Mercadal (ACAM). Cette association gère des centres de vacances pour les 6-12 ans (Ormolac) et les 12-17 ans (Carnières) en Haute-Ariège l'été.

Ayant bien apprécié et pratiqué l'improvisation à l'occasion d'un séjour de deux ans au Québec, un animateur a proposé durant l'été 2001 au centre pour adolescents, une nouvelle activité : l'improvisation ! Utilisée comme un moyen ludique au service d'objectifs éducatifs et pédagogiques ambitieux tels que l'expression personnelle, la prise de confiance en soi devant le groupe et la valorisation de talents spécifiques, l'improvisation s'est avérée extrêmement efficace.

Parallèlement au développement de cette activité au sein des centres de vacances, les

équipes d'animateurs se sont intéressées de plus en plus à la discipline. Afin de poursuivre les joies de l'animation, ils ont voulu se retrouver en dehors des périodes de vacances autour de l'improvisation. De là est née la Ligue d'Improvisation Carnières-ORNolac, appelée LICOrn.

Nous sommes trois membres actifs de l'ACAM à habiter Auzeville, c'est pourquoi nous tenions à organiser cette soirée dans notre commune!

Ne manquez pas cette petite révolution qui touche notre commune! Venez encourager les joueurs et rigoler avec eux!

**Vendredi 11 Mars à 20 h 30  
au Foyer Rural**

**Prix d'entrée : 3 € (adultes),  
2 € (enfants, étudiants, chômeurs).**

**Renseignements :  
Yolaine DENIER au 05 61 73 13 85.**



# État civil

## NAISSANCES



Pol-Elie Vieu	29 décembre
Emma Duc	3 janvier
Béatrice Dumas de la Roque	20 janvier

## MARIAGES



Roselyne Dubrun et Guy Paulin	18 décembre
-------------------------------	-------------

## DÉCÈS

Camille Rivière veuve David	22 octobre
Angèle Ferrer veuve Balestra	28 novembre
Jeanne Fourié veuve Barthélémy	20 décembre
Jacqueline Front épouse Bonnet	20 décembre
Simone Rouzier veuve Catani	31 décembre
Louis Bert	12 janvier
Aimée Foucat veuve Siboulet	23 janvier
Colette Tainturier veuve Font	24 janvier
Pierre Séguès	4 février
Jean Gobert	6 février
Antoine Ranisio	12 février
Janine Panczyk	19 février

## CARNET ROSE

**Maeva ROUAULT et Cédric FEAU**, petit-fils de Marinette DELGA et fils de Monsieur et Madame Henri FEAU, le 31 juillet 2004 à Montratier (46).

## CARNET NOIR (hors de la commune)

Monsieur **Lorenzo MARTIN**, père d'Irène TARDIEU, conseillère municipale, est décédé le 27 décembre en Corrèze.

### RECTIFICATIF

Une erreur s'est glissée dans l'annonce du décès du père de Christine MAURIANGE, conseillère municipale : il fallait lire **Georges ARRIBES**.  
Toutes nos excuses à la famille.

Nous nous associons à vos joies et à vos peines

# NUMÉROS UTILES

## URGENCES

● SAMU - CENTRE ANTI-POISON	15 ou 05 61 49 33 33
● POMPIERS - CENTRE DE SECOURS	18
● GENDARMERIE DE CASTANET	17 ou 05 34 66 69 80
● Services Départements des Eaux et Assainissements	05 61 17 30 30
● EDF - URGENGE ÉLECTRICITÉ	0 810 131 333
● GDF - URGENGE GAZ	0 810 131 433

## PRATIQUE

● MAIRIE :	05 61 73 56 02
lundi au vendredi, 8 h 30 à 17 h 30	Fax : 05 61 73 55 63
samedi de 10 h 00 à 12 h 00	

● POSTE :	05 61 73 67 51
lundi au vendredi, 15 h 30 à 18 h 00	
● ÉCOLE MATERNELLE	05 61 73 25 57
● ÉCOLE PRIMAIRE	05 61 73 56 16
● CRECHE L'EAU VIVE	05 61 75 10 88
● FOYER RURAL	05 61 75 69 41
● CASTANET TAXIS	05 61 73 47 47
● TAXI JIL	05 62 88 34 42 ou 06 70 01 84 61

Pour tous ceux qui sont demandeurs d'emploi, ont un problème, veulent communiquer une information, recherchent quelque chose ou quelqu'un, n'hésitez pas, osez le Téléx, le supplément aux Infos Municipales. Le Téléx paraît au moins une fois par mois. Renseignez-vous à la Mairie !

# INFOS SANTÉ

## À Auzeville-Tolosane

Notez que la gendarmerie de Castanet (05 34 66 69 80) est en mesure de vous renseigner sur les permanences des médecins, pharmaciens et infirmiers ainsi que pour les autres services d'urgence (ambulances, taxis, ...).

### CHIRURGIEN DENTISTE

● D<sup>r</sup> ALBERNY - 37, chemin de l'Église 05 61 75 91 25

### MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES

● M<sup>me</sup> CLUSEAU - 37, chemin de l'Église 05 62 19 02 00  
● M. JOLY - 37, chemin de l'Église 05 61 75 03 03

### INFIRMIERE

● M<sup>me</sup> ARACIL - 51, chemin de l'Église 05 61 75 90 82

### MÉDECINS GÉNÉRALISTES

● D<sup>r</sup> CAZIN-LESCOURET - 37, chemin de l'Église 05 62 19 04 74  
● D<sup>r</sup> LELONG - 9, chemin de l'Église 05 61 73 32 25

### PHARMACIE

● M<sup>me</sup> DUROU - 31, chemin de l'Église 05 61 73 46 92



## PHARMACIES DE GARDE

des dimanches et jours fériés uniquement

BABOUCHIAN	5, avenue d'Occitanie	RAMONVILLE	05 61 73 22 82
BUISSON	Place Pablo Picasso	RAMONVILLE	05 61 73 40 30
CHABRERON, CARPENTIER, FABRE (PHIE TOLOSANE)	20, avenue Tolosane	RAMONVILLE	05 61 73 20 71
<b>DUROU</b>	<b>31, chemin de l'Église</b>	<b>AUZEVILLE</b>	<b>05 61 73 46 92</b>
ETESSE (PHIE LA RABAUDIÈRE)	14, boulevard des Genêts	CASTANET	05 62 19 11 60
FEDOU (PHIE DU COLLÈGE)	5, place Clémence Isaure	CASTANET	05 61 27 86 53
GUICHOU, LIMOUSY, MARRAKCHI (PHIE DU LAURAGAIS)	24, avenue du Lauragais	CASTANET	05 61 27 75 85
LEPARGNEUR	7, avenue d'Occitanie	PECHABOU	05 34 66 29 01
MARTINEAU	Rond-point S. Allende	RAMONVILLE	05 61 75 92 56
POPINEAU / VERGNE	7, avenue de Toulouse	CASTANET	05 61 27 77 69
SPELTE	63, avenue Tolosane	RAMONVILLE	05 61 73 31 57

### MARS

6 BUISSON  
13 ETESSE  
20 CHABRERON,  
CARPENTIER, FABRE  
27 FEDOU  
28 FEDOU

### AVRIL

3 MARTINEAU  
10 GUICHOU, LIMOUSY,  
MARRAKCHI  
17 SPELTE  
24 POPINEAU / VERGNE

### MAI

1<sup>er</sup> DUROU  
5 DUROU  
8 LEPARGNEUR  
15 BUISSON  
22 ETESSE  
29 CHABRERON,  
CARPENTIER, FABRE

### JUIN

5 FEDOU  
12 MARTINEAU  
19 GUICHOU, LIMOUSY,  
MARRAKCHI  
26 SPELTE

# Concert jeunes

5<sup>e</sup> édition



# Course Auzeville - Baziège

